

Synergie Environnement

N° 38 - JUIN 2012



ACTUALITES

ONEMA et ONCFS retirés du projet de décret sur le pouvoir des préfets p 12

ACTUALITES

Les propositions de la FSU pour le sommet de Rio+20 p 7

SNE-FSU

Un drôle de dialogue social à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne p 25

FONCTION PUBLIQUE

La création du Centre d'Expertise des Risques, de l'Environnement, des Mobilités et de l'Aménagement p 10

DOSSIER

Les risques psychosociaux p16

Passations de pouvoir

à l'Ecologie



Un nouveau ministère et de nouvelles ministres ... p 6

L'EDITO	page 3
LE MOT DU SECRETAIRE GENERAL	page 4
POLITIQUE GENERALE	
Nouveaux ministère, ministres ...	page 5
Rio+20 - propositions FSU	page 7
FONCTION PUBLIQUE	
Création du CEREMA	page 10
De nouvelles instances ...	page 11
ACTUALITES ENVIRONNEMENT	
Le Décret du pouvoir des préfets	page 12
Idées lecture	page 13
DOSSIER	
L'environnement en Europe	page 16
Zoom sur... les risques psychosociaux	page 19
L'ACTUALITE AU SEIN DU SNE	
Interview	page 22
résultats CAPN -TE	page 23
la section CERTU	page 23
Dialogue social à l'AELB	page 25
LA VIE DES BRANCHES	page 26
DERNIER MINUTE - la crise	page 28

Directeur de publication:

Jean-Luc CIULKIEWICZ
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Rédacteur du bulletin

Laurent Duhautois
laurent.duhautois@developpement-
durable.gouv.fr

Comité de rédaction

Laurent Duhautois
Daniel Gascard
Julie Lefrançois
Claudine Zysberg

Maquettiste

Julie Lefrançois

Editorialiste

Jean-Jacques Maynard

Retrouvez les actualités, archives, communications
sur le site du SNE-FSU

www.sne-fsu.org



Mettre en oeuvre

La logique des institutions de la Vème République indique que le pouvoir législatif doit être en adéquation avec le pouvoir présidentiel. Confrontés aux divers pouvoirs locaux, les responsables élus ont dès lors effectivement les moyens de gouverner.

Pour clore le présent cycle électoral, rappelons simplement ici que l'ancienne majorité s'était retrouvée dans cette situation de détenir la plupart de ces pouvoirs en 2002, et que l'un de ses responsables actuels avait apprécié que "dès lors que l'on dispose de l'ensemble des leviers de décision, on ne peut être que très mauvais si l'on se plante".

Le bilan du pouvoir précédent est là, n'y revenons pas. Les Français ont décidé d'en changer, ils ont leurs raisons, à commencer par considérer qu'un certain nombre de décisions pour faire face à la "crise" doivent être prises et ne l'ont pas été.

La "crise" - tout un tas d'analyses pertinentes mettent en lumière les relations de causes à effets : dérèglements financiers, impacts économiques et conséquences sociales. Avec tous les débats qui en découlent sur la notion de "croissance", et en amont du méli-mélo politique actuel, des économistes pas du tout d'accord entre eux.

Pour le SNE, et aux termes des débats déjà conduits et de ceux en cours, un certain nombre de repères sont posés :

- la crise est systémique, et les seuls mécanismes de mesures économiques (et un peu sociales : comptage de la production et de la consommation) ne permettent pas de la comprendre correctement.

- en marge de cette façon de mesurer très incomplète, les politiques publiques de gestion du vivant et des ressources restent mal prises en compte dans les processus de décisions. Or, si la crise écologique reste potentiellement la plus grave dans une perception de moyen terme, certaines conséquences se révèlent maintenant d'impact immédiat (pêche, impact climatique sur productions agricoles, submersions marines localisées ...).

- sous réserve d'un positionnement mieux partagé sur les notions de croissance (et donc éventuellement de décroissance), il convient d'être précis sur ce que les politiques publiques doivent assurer au titre des solidarités et sur ce que peuvent être (ou pas) les plus-values réelles de la croissance dite verte.

Dans ce contexte, accordons au Grenelle l'une de ses vertus : à défaut de se révéler réellement opérationnel, il a néanmoins contraint un certain nombre de lobbies de toute nature à revenir sur le devant de la scène, à commencer par les lobbies nucléaire, chimique et agroalimentaire, et puis aussi les lobbies "de petit confort" de tout ce que la France compte de beaufs' ruraux et urbains.

Ces quelques éléments sont bien évidemment loin d'être exhaustifs, mais ils me paraissent situer correctement ce que l'Etat et l'ensemble des autres acteurs doivent d'urgence se fixer comme cadre de leurs priorités de mise en oeuvre.

Sur ce "qui (doit) va se mettre en oeuvre", un certain

nombre d'éclaircissements va se révéler indispensable rapidement. Un premier point d'évidence est qu'un retour financier d'investissement sur du court terme n'est pas concevable, donc "ce ne sera pas le privé".

Par ailleurs, et même si c'est un combat citoyen qui reste à gagner, laissons de côté pour la mise en oeuvre locale le choix entre régie et délégation de service public à la responsabilité des élus locaux.

Donc, et le SNE-FSU le revendique, ces actions relèvent de l'engagement du service public, mais lequel ? Un certain nombre de points, tant sous les angles institutionnels que de gouvernement et de moyens mobilisables, doivent être éclaircis préalablement :

- institutionnellement, deux éléments posent question, l'engagement d'un troisième volet de décentralisation (en direction des régions pour quelles prérogatives et avec quels moyens ? Certaines d'entre elles se révélant des partenaires peu fiables), et l'articulation de ce troisième volet avec la loi territoriale votée en 2010 et applicable au 01/01/2015, dont l'un des moindres défauts était un abandon marqué des solidarités territoriales.

- de gouvernement : les décrets de missions des différents ministres techniques évoquent des tutelles conjointes sur des périmètres de services appartenant à une même administration – tiens donc, comment ça se passe au niveau central et aux niveaux déconcentrés ?

- de moyens : l'inénarrable sujet de la RGPP, dans toutes ses dimensions.

Aborder le sujet RGPP (fondamental pour un syndicat), c'est balayer l'ensemble des décisions à contresens prises depuis une décennie sur la conduite de l'Etat.

Une première dimension de lecture porte sur la dette publique et la part de dépense publique dans les modèles économiques et selon les marchés financiers. C'est une dimension de nature idéologique et donc de choix politique qui appartient au Gouvernement et au Parlement.

Une seconde dimension de lecture, conséquence de la première, porte sur les moyens attribués aux services et opérateurs pour la mise en oeuvre des politiques. Là, on doit (essayer) effectivement parler adéquation missions-moyens (une petite sucrerie : ne pas oublier le principe de fongibilité asymétrique et ne pas hésiter à me demander si incompréhension). C'est l'un des principaux sujets sur lesquels tout dialogue social a disparu.

Enfin, une troisième dimension de lecture porte sur l'organisation des moyens dévolus et leur souplesse d'utilisation, dans le respect des droits et devoirs de chacun : donc tous les problèmes de statut, de rémunérations, de conditions de travail, l'émergence massive des risques psychosociaux....

Pour son premier contact avec Nicole Bricq (qui n'est plus ministre à l'heure de l'impression), le SNE-FSU a exprimé que sa nomination devait ouvrir le retour de l'Etat de droit.

Déjà un an et quel chemin parcouru !

Après une marche à cadence infernale vers les élections professionnelles aux CT et aux CAP avec une administration complètement désorganisée, nous avons décroché un siège au Comité Technique Ministériel (CTM), certes avec nos camarades de la FSU au MEDDTL et de la CGT, confortant ainsi notre présence sur le versant écologie. Nous restons d'ailleurs le seul syndicat FSU présent dans les CAP du MEDDE.

Aujourd'hui : un nouveau Ministère de l'Ecologie et un nouveau Ministère du Logement, sous un gouvernement de gauche, avec une majorité de gauche au parlement ! On va donc nous attendre pour porter haut et fort la voix de nos adhérents pour nos missions, nos services, nos collègues, et réaffirmer nos valeurs autour de la défense du service public de l'environnement.

Nous allons devoir porter les dossiers des corps de l'environnement (fusion ? Statuts ? revalorisation...), lutter contre la mise en place de la PFR (prime de fonction et de

résultat), faire abroger la RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques), revendiquer des moyens pour nos services : ces sujets ont déjà fait partie de notre message à la conseillère sociale (Paquita Morellet-Steiner) de madame Nicole Bricq (MEDDE). La tonalité que nous avons voulu faire entendre, c'est bien le retour au droit et au dialogue : droit de se faire respecter comme cinquième organisation syndicale du MEDDE présente au CTM (Comité Technique Ministériel).

Nous espérons bien révolue cette période de fausses concertations et d'avances à marches forcées vers la casse des missions et des services, avec des décisions contre l'environnement. Droit de faire marcher les CA de nos EP avec des représentants élus, droit d'avoir sa prime de départ si on fait le choix de quitter la Fonction Publique, droit de muter si le poste est vacant, etc.

Nous avons donc du pain sur la planche et mon message est toujours le même : Plus nous serons nombreux pour défendre nos valeurs, meilleure sera la prise en compte de la défense du service public de l'environnement.



De nouveaux ministres, nouveaux ministères, nouveaux périmètres. MEDDE, METL

Le nouveau gouvernement a été nommé le 16 mai dernier. Nicole Bricq puis le 21 mai Delphine Batho, héritent d'un ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) ; Cécile Duflot d'un ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement (METL).

Le « grand » ministère de l'Écologie perdure donc. Perdant les compétences aménagement du territoire et logement, il récupère par contre la compétence énergie ainsi que les compétences mer et pêches maritimes.

D'une manière purement fonctionnelle, nous pouvons regretter qu'un « ministère de gestion des infrastructures des transports » indépendant n'ait pas été créé. En effet cela aurait permis de sortir du périmètre du ministère bon nombre de directions gestionnaires (DGAC, DIR, ...) tout en conservant les compétences de développement et d'aménagement.

Cette réserve émise, la lecture des compétences dévolues au nouveau MEDDE (prononcez médé) semble pouvoir donner à la ministre les compétences nécessaire au développement d'une politique environnementale ambitieuse.

Cependant, l'étendue des pouvoirs de la ministre devra être validée par les arbitrages ministériels, puisque de nombreux dossiers seront gérés en liaison avec d'autres ministres intéressés. C'est le cas de la politique énergétique, des installations classées et de la politique industrielle en matière de transport qui seront gérées conjointement avec Arnaud Montebourg, le Ministre du redressement productif. En effet, certains d'entre eux, et en particulier le dossier des gaz de schiste, lui reviennent aussi. A l'image du précédent gouvernement, Bercy et Roquelaure se partageront donc des dossiers importants. A l'occasion des arbitrages, quel sera alors le poids de ce ministère face au ministre dont la principale mission est de préserver les emplois en France ?

A l'inverse, certaines politiques associées à l'aménagement du territoire et au logement reviennent à la ministre de l'Écologie. C'est le cas en particulier

de la rénovation thermique. A la lecture des décrets, le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement, attribué à Cécile Duflot, s'apparente avant tout à un ministère chargé des questions sociales liées aux territoires et au logement.

La police des installations classées, l'exploitation des carrières, la législation fiscale en matière d'environnement et d'énergie ou encore la prévention des risques technologiques ou naturels font l'objet d'une gestion concertée avec d'autres ministères. Espérons que ces compétences partagées ne représenteront pas des écueils à la mise en place d'une politique environnementale ambitieuse.

Le décret d'attribution du MEDDE laisse entrevoir des compétences transversales pour « l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques conduites par le gouvernement ainsi qu'à leur évaluation environnementale » toutefois tempérés par la seule précision de dossiers relevant de la compétence du METL.

Le MEDDE offre un outil aux compétences étendues pour peu que les arbitrages imposés par la mise en œuvre de la politique globale du gouvernement lui en laisse le loisir. Il reste encore du chemin pour voir émerger un véritable ministère chargé de la mise en œuvre d'une politique environnementale ambitieuse et transversale ... Mais nous partions de si loin ...

Sources :

Actu-environnement.com – Périmètres ministériels : L'écologie devra composer – 25/05/12

Acteurspublics.com – Les nouveaux ministères prennent forme – 25/05/12

Le 29 mai 2012, la FSU, représentée par Daniel Gascard, a participé à l'entrevue accordée aux organisations syndicales par Madame la Ministre de l'Écologie.

Le 5 juin 2012, une délégation du SNE-FSU a rencontré la conseillère économique et sociale du ministère, Mme Paquita Morellet-Steiner. Une première rencontre placée sous le signe de l'écoute.

Jean-Marc Ayrault prend l'Ecologie en laisse courte

A Rio, François Hollande plaidait pour le durable. Sauf qu'à Paris, le durable est instable. Le 21 juin, la ministre de l'Ecologie Nicole Bricq était tout bonnement priée de quitter par la petite porte l'Hôtel de Roquelaure avec, comme consolation, un portefeuille en skaï sur le Commerce extérieur. La sénatrice PS de Seine-et-Marne n'avait certes pas une vaste expérience de la question environnementale, mais elle avait pris son job à cœur. Cette femme de conviction jusqu'à être un peu urticante, plus compétente dans les arcanes du droit fiscal que sur les OGM, fonctionnait à l'ancienne. En avançant à coup de principes.

"Le bousin de NKM" - L'Ecologie, elle en avait fait la connaissance en découvrant dans son département les permis exploratoires sur les huiles et les gaz de schiste. Là dessus, elle était remontée comme un coucou. L'ordonnance laissée par Nathalie Kosciusko-Morizet sur les forages ? "Un bousin, confiait-elle, qui sera remplacé par une loi en bonne et due forme réformant le code minier". Enhardie, elle s'attaque dans la foulée, le 13 juin, aux forages de Shell en Guyane en refusant les derniers arrêtés préfectoraux nécessaires. "Il faut une remise à plat", tonne-t-elle. "La situation laissée par l'ancien gouvernement est extravagante, expliquaient ses conseillers, comme a pu l'illustrer le psychodrame autour de l'exploration de gaz de schiste dans l'Hexagone".

Lâchée à Matignon - Nicole Bricq n'a pas tort de regarder de plus près ces autorisations, car si le gisement visé est prometteur, la technique de Shell est contestable. Et le Code Minier donne à l'Etat des pouvoirs discrétionnaires d'un autre âge autorisant toutes les filouteries administratives. Les ONG saluent donc son coup de sang. Sauf que Nicole Bricq n'a manifestement pas serré les bons écrous à Matignon. Et que la solidarité de son collègue Ministre du Redressement productif Arnaud Montebourg ne s'est pas poursuivie jusqu'à l'héroïsme. Bilan ? Une grosse claque. Les forages exploratoires "suspendus" le 13 juin sont finalement "confirmés" en catimini le 21 juin. Pile poil pour Rio ! Les ONG ne peuvent que constater en cœur les dégâts : "Le fait que la ministre de l'Environnement perde son premier arbitrage est de très mauvais augure pour la future conférence environnementale, le débat sur la transition énergétique et la réforme du code minier". Nicole Bricq ne perd pas seulement son premier et ultime

arbitrage. Elle perd aussi son poste. Le paradoxe, c'est que c'est sur la compétence plénière retrouvée de l'énergie que le Ministère de l'Ecologie est retoqué. Pas terrible pour l'avenir.

Moins mordante que Hollande... Une khmère verte, Nicole Bricq ? Pas vraiment. Si elle était bravement montée au front du pétrole guyanais et avait d'ailleurs obtenu des résultats, elle n'avait en revanche guère fait d'étincelles sur le reste des dossiers. Son discours de La Villette sur Rio était même assez "plan-plan" et en tout cas beaucoup moins mordant que celui de François Hollande.

Delphine Batho ou l'intendance de Matignon La nomination de Delphine Batho à l'Ecologie ne trompe en tout cas personne. Ce n'est pas faire injure à l'élue des Deux-Sèvres que de dire qu'elle débarque elle aussi sur le dossier et que son poids politique est encore plus relatif. Pas assez imposant en tous cas pour résister à une garde des Sceaux. Or, sur l'écologie, le tonnage des lobbys agricoles, chimiques, pétroliers, nucléaires est nettement plus consistant.

Ayrault, le vrai ministre de l'Ecologie Conclusion : le dossier "environnement" sera forcément piloté désormais en laisse ultra-courte par Matignon. Pas forcément une mauvaise nouvelle si le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault avait sur le dossier de la transition écologique des convictions affirmées. Pour l'heure, Ayrault ne s'est en effet à peu près jamais exprimé sur le sujet.

La blessure de Notre-Dame-des-landes - Certes, sa bonne ville de Nantes mène une politique exemplaire sur bien des points en matière environnementale. Mais son conflit avec les écolos autour de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes est toujours grand ouvert. Un différent de fond qui entretient des blessures politico-culturelles profondes et qui ne cicatrisent pas.

Manifestement, l'écologie politique façon EELV n'a toujours pas gagné ses galons dans la gouvernance socialiste et paie aux yeux des électeurs un garde à vous qui fut sans grande exigence ces derniers mois.

Et ce, alors que le gouvernement doit préparer le grand débat sur l'énergie de la rentrée et qu'il lui faut rendre ses arbitrages pour dire comment - le mystère budgétaire est total - il parviendra à réhabiliter thermiquement 600.000 logements tous les 12 mois. Un engagement ferme de François Hollande, rappelons le.

Repris d'après Guillaume Malaurien journaliste au nouvel obs.

Sommet de la Terre de Rio - propositions FSU

issues du groupe de travail « alternatives économiques » de la FSU



Pour un développement écologiquement durable et socialement juste

Alors qu'une richesse inouïe est concentrée entre les mains de quelques-uns, un être humain sur deux vit aujourd'hui avec moins de deux dollars par jour, un sur trois n'a pas accès à l'électricité, un sur cinq n'a pas accès à l'eau potable, un sur six est analphabète, un sur sept souffre de malnutrition.

Dans le même temps, du dérèglement climatique à la pollution des milieux naturels et des écosystèmes, la crise écologique s'aggrave. Les conséquences humaines sont tragiques et frappent en tout premier lieu les populations les plus pauvres. Cette crise résulte d'un système industriel et productiviste qui s'approprie et soumet les sociétés et leurs écosystèmes, réduits à des champs d'expansion du capital. Le néolibéralisme cherche aujourd'hui à faire de cette crise de nouvelles sources de profit (marché de droits à polluer, brevets sur les technologies propres...) : ce capitalisme "vert", ligne directrice du projet de déclaration du Sommet de la Terre des 20, 21 et 22 juin 2012, ne peut être la solution.

Une crise systémique

La crise mondiale est de nature systémique : c'est celle du capitalisme, aujourd'hui globalisé et financiarisé, de la mondialisation ultra-libérale et du modèle de la société de surconsommation. Elle est pluridimensionnelle : économique et sociale, écologique, culturelle, politique et géopolitique. Elle démontre une nouvelle fois l'incapacité du marché à réguler l'économie et le social.

Certaines régions entières, en particulier en Afrique,

apparaissent abandonnées et accumulent les situations tragiques (malnutrition, guerres civiles, épidémies...). Les guerres qui ensanglantent le Darfour et la Somalie se déroulent dans des régions où les écosystèmes sont fragiles et où les pressions accrues sur les réserves d'eau, ainsi que la difficulté à nourrir toute la population, sont à la fois la cause et la conséquence de conflits qui se prolongent.

L'absence de plans concertés à l'échelle internationale pour impulser les mutations nécessaires à un autre mode de développement porte une lourde responsabilité.

Rendre effectif l'accès aux droits

Cette crise oblige à reconstruire les relations internationales sur la base des principes d'égalité, de solidarité et de paix. Les échanges économiques, financiers, scientifiques et culturels doivent être refondés, au service de l'ensemble des femmes et des hommes, d'aujourd'hui et de demain, en fonction des besoins économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Cela implique une tout autre architecture institutionnelle internationale, constituée d'organisations fondées sur de nouveaux accords internationaux et mettant en place des mécanismes régulateurs démocratiques. Cette nouvelle architecture doit promouvoir les intérêts des travailleurs, des petits producteurs et des consommateurs, prévenir les crises et préserver l'environnement. Elle doit opérer une redistribuant des richesses au niveau planétaire, assurer un accès effectif aux droits sociaux fondamentaux pour chaque femme et chaque homme et enclencher un développement économique, social et écologique de chaque pays.



L'Organisation Internationale du Travail (OIT) doit prendre part à ses décisions et à leur suivi. Il faut avant tout mettre fin aux contraintes du type plans d'ajustement structurel imposés par le FMI et la Banque mondiale, annuler les dettes illégitimes ou insoutenables des pays du Sud et dédommager ces derniers pour les dettes écologiques et sociales.

Fiscalité

Afin de remplir ces objectifs écologiques et sociaux, doit être mis en place un fonds de financement, sous l'égide de l'ONU, reposant notamment sur des taxes internationales : taxes de type Tobin sur les mouvements financiers, taxe sur les bénéfices des sociétés transnationales, taxe sur les industries polluantes, etc. L'accès direct au fonds doit être garanti pour les plus vulnérables, par le biais des collectivités locales, des associations populaires, des mouvements sociaux, des ONG et des mouvements de base.

Des taxes globales et nationales, différenciées, progressives, garantissant la justice sociale, peuvent porter sur la consommation d'énergie (différenciées en fonction des pollutions et des risques induits), sur les km parcourus par les produits, sur les déchets, etc.

OGM

L'agriculture se fondant sur l'utilisation d'OGM présente des risques sanitaires et environnementaux et entraîne déjà une dépendance alimentaire des pays du Sud par la mainmise des grands semenciers. La FSU demande, en application du principe de précaution, l'arrêt des cultures et essais en plein champ et de l'usage des produits alimentaires issus des OGM. Elle exige une recherche et une expertise scientifique collective où les services publics doivent tenir toute leur place.

Priorité à la réduction des émissions de GES

Afin d'éviter tout risque d'emballlement climatique, l'objectif doit être une réduction maximale des émissions globales de Gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique d'ici à 2050. A cette fin, les gouvernements doivent agir pour une négociation internationale débouchant sur des engagements concrets, notamment des pays les plus riches, mais intégrant les pays émergents. Quant aux pays les plus pauvres, tous les moyens doivent leur être accordés pour faire face au changement climatique et atténuer leurs émissions.

Droits à polluer

La FSU est opposée au développement de la finance carbone, nouvelle opportunité de profits et spéculations boursières, source d'instabilité économique et financière, outil de la domination des pays riches et des entreprises transnationales sur les pays les moins riches, tout en réduisant leur propre participation à la diminution des émissions de GES.



Certaines « solutions » technologiques avancées ne répondent pas au problème

Aujourd'hui, le nucléaire est une énergie porteuse de risques majeurs, qui accumulent des déchets radioactifs. En outre, l'exploitation par les multinationales des pays développés de l'uranium en Afrique se fait dans des conditions techniques, sanitaires qui ne seraient pas acceptés dans les pays riches. Les populations des pays du Sud exportateurs d'uranium paient de leur vie l'électricité soi-disant bon marché dont bénéficient les pays du Nord. Cela ne peut être en aucun cas la solution. La FSU porte l'objectif d'une sortie de l'usage de l'énergie nucléaire. Les actuels agro-carburants industriels quant à eux posent de nombreux problèmes environnementaux et aggravent la crise alimentaire sans contribuer à la baisse des émissions. Leur promotion et leur exploitation doivent être arrêtées.



Consommation et production

Affronter la crise environnementale passe par une réorientation de la consommation, par l'arrêt du démantèlement des services publics et le développement des consommations collectives, plus justes et moins prédatrices de l'environnement, par la promotion d'une véritable agriculture paysanne, par le développement des énergies renouvelables. Ces politiques sont toutes créatrices d'emploi.

Il est nécessaire d'engager la mise en œuvre et le soutien à des programmes volontaristes de transition (ou de récréation) vers des systèmes locaux de production socialement justes et adaptés aux contraintes écologiques des milieux, en exploitant les ressources de façon renouvelable. De véritables plans de reconversion et de transformation des industries les plus polluantes sont indispensables, tant pour assurer la sécurité des travailleurs que pour la soutenabilité écologique, tout en préservant l'emploi et en répondant aux besoins nouveaux.

Recherche

Un plan de recherche public (donnant lieu à des coopérations internationales, européennes et nationales) doit être mis en place, c'est une urgence. D'une hauteur sans commune mesure avec ce qui a cours aujourd'hui, il doit porter sur :

- l'agriculture,
- les énergies renouvelables, l'efficacité et la sobriété énergétique,
- le fonctionnement des écosystèmes et des agro-systèmes,
- les rejets polluants,
- la réorientation de l'activité humaine vers les domaines les plus respectueux de l'environnement.

Les résultats de ces recherches, en vue de leur application rapide et partout, exigent des exemptions sur les droits de licence et de brevet. Ces connaissances et techniques (leurs avancées comme les problèmes qui peuvent se poser) doivent être portées au public et être utilisées pour contribuer au développement durable. La liberté de recherche, dans la mesure de limites éthiques, doit être réaffirmée mais les applications en résultant doivent donner lieu à des choix sur la base d'expertises collectives et de débats citoyens.

Transports, territoires, urbanisme, habitat et énergie

La FSU dénonce l'énorme coût social et environnemental causé par la mise en concurrence des territoires qui accompagne l'explosion des

transports.

Une grande part des transports de marchandises est évitable. Le modèle actuel (flux tendus, externalisations, globalisation,...) doit être remis en cause, au bénéfice des circuits plus courts production/consommation, d'une politique d'aménagement du territoire et de l'espace urbain et d'une politique d'investissements dans les transports les plus respectueux de l'environnement.

L'inter-modalité, l'utilisation du fret ferroviaire et des voies navigables existantes, le feroutage, doivent conduire à des transferts du transport de marchandises par route vers des modalités moins consommatrices d'énergies, moins polluantes, plus pérennes et plus sûres.

La densification urbaine et un maillage plus cohérent de transports en commun doivent être un objectif. Il faut développer les transports publics interurbains, ce qui nécessite de remettre en état les infrastructures ferroviaires existantes (voies, gares, ...) et d'en développer un maillage qui viendrait en substitution des grands projets routiers, autoroutiers et aéroportuaires. L'explosion des déplacements domicile-travail pose de nombreux problèmes qui ne trouveront pas de solution satisfaisante par le seul aménagement des infrastructures. Ils génèrent un tel coût pour les familles, la société et pour l'environnement que, pour la FSU, il faut stopper et inverser cette logique. Un des moyens pourrait être la relocalisation des emplois et des activités (commerces, loisirs) vers les petits pôles qui doivent devenir ou redevenir des centres de vie.

Pour la FSU, il faut donner la parole aux citoyens. C'est par la démocratie que les peuples s'approprient et seront acteurs d'un développement écologiquement durable et socialement juste.

La FSU portera ces positions aux forums et Sommets qui se tiendront à Rio du 11 au 22 juin 2012, ainsi qu'à la rencontre « Six heures pour la justice sociale et écologique », à Paris le 9 juin.

Le SNE-FSU déplore qu'une fois de plus (voir d'autres articles de ce bulletin, et le cahier "biodiversité" dans le numéro précédent), la Nature passe à la trappe (c'était tout de même l'objet de départ de Rio en 1992 !) lors de cette conférence «Rio + 20». Elle est également absente de ce texte, que le SNE contribuera à améliorer et à compléter pour le congrès de la FSU en février 2013.

Le Centre d'expertise des risques, de l'environnement, des mobilités et de l'aménagement

par Marie-Louise Le Coguiec

ou la création d'un établissement sans contenu et sans ambition !

En juin 2011, après deux ans de discussion sur l'avenir des huit Centres d'Études Techniques de l'Équipement (CETE) et l'objectif de création d'un « grand CETE », l'administration décidait de raccrocher aux wagons de cette réforme trois services techniques centraux (Cetmef, Certu, Setra). Cette fusion concerne 3200 agents dont 3000 environ dans les Cete.

Cette concertation se déroule dans un contexte difficile : mise à mal des Cete (baisse d'effectifs, perte de missions, fin de l'ingénierie des routes...), décision brutale de déménagement du SETRA à Sourduin (77), baisse d'effectifs et de suppression d'implantations au CETMEF.

Après 60 heures de concertation entre le directeur adjoint de cabinet du MEDDTL et les organisations syndicales représentatives (OSR), l'administration a soumis un protocole à la signature des OSR, sur les conditions de la fusion de 8 Cete et des 3 STC (Cetmef, Certu, Setra) dans un Établissement Public Administratif (EPA). Début décembre 2011, la FSU, à la demande du SNE, était associée à cette concertation.

En janvier 2012, à la veille d'échéances électorales et pour préserver l'avenir, quatre organisations syndicales (CGT, CFDT, UNSA et FSU) signaient le protocole. Pour deux raisons : d'une part sa signature conditionnait la participation au comité de suivi où la mise en œuvre du CEREMA serait discutée et d'autre part, ce n'était pas un blanc-seing donné à l'administration mais un écrit sur les garanties des moyens financiers et humains et sur les garanties sociales pour les personnels.

Début février 2012, une semaine avant son départ du gouvernement, la ministre nommait un préfet directeur et lui donnait sa feuille sa route. Le 9 mai 2012, lors de la première réunion du comité de suivi, les représentants FSU ont été particulièrement surpris de se voir présenter un planning très serré pour une mise en œuvre de la réforme au 1er Janvier 2013. Les semaines suivantes, les décisions se succédaient sans concertation : le lieu du siège était décidé, des fiches

de poste étaient publiées... et pour améliorer la communication, un concours d'idée était lancé pour choisir le nom définitif de l'établissement.

Dès cet instant, le SNE-FSU a exprimé la nécessité d'un nouvel arbitrage politique en s'étonnant que l'administration fasse comme si rien ne s'était passé le 6 mai.

Le 28 mai 2012, lors de la première entrevue avec la Nicole Bricq, le SNE-FSU a réaffirmé la nécessité d'une appropriation de la réforme par la ministre qui visiblement n'avait pas été tenue informée du dossier par les services du ministère.

Malgré tout, le préfet directeur et les services du secrétariat général et de la direction de la recherche et de l'innovation (CGDD) ont continué à œuvrer. Nous pouvons penser qu'il voulait atteindre un point de non retour. Le SNE-FSU a pris contact avec le cabinet pour le tenir informé. Une décision de boycott de la CGT et de la FSU d'une réunion du comité de suivi a permis de freiner cette course en avant.

Le 31 mai 2012, dans son discours aux personnels des directions d'administration centrale, la ministre annonçait «... Le précédent Gouvernement s'est engagé dans un projet de regroupement de ce réseau au sein d'un nouvel établissement public, le CEREMA. Je souhaite, sur cette question importante pour l'avenir du ministère et auquel les organisations syndicales sont sensibles, prendre le temps de la réflexion et éviter des engagements irréversibles. Lorsque j'aurai défini le cap à donner à ce chantier, je rencontrerai le préfet directeur M. Larrourou... »

Le 5 juin, lors de la réunion bilatérale avec le cabinet, le SNE a renouvelé ses positions sur cette réforme, en particulier, le besoin de construire un réseau scientifique et technique répondant aux missions d'un ministère de l'écologie et du développement durable. Il a rappelé aussi les conditions de prise en compte des personnels et de leurs compétences dans un contexte difficile.

En réponse, le cabinet reprend le dossier, affirme qu'aucune réforme n'interviendra au 1er janvier 2013. Il suspend toutes les réunions de concertation sur ce sujet. Une nouvelle lettre de mission sera envoyée au préfet directeur.

Et si l'on bouchait les trous avec de l'informel ?

par Jean-Luc Girard

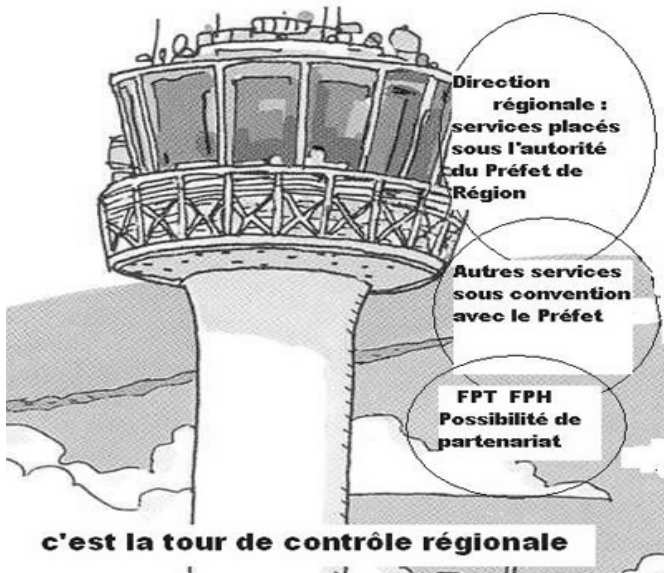
On n'arrête pas le progrès en matière de dialogue social. Les réformes continues des services de l'Etat ont modifié les périmètres et échelons de gestion et de décision en région. Et évidemment cela menait à exclure des démarches importantes pour la vie de nos services du dialogue social.

Sont donc apparues récemment deux instances :

- l'instance régionale de concertation (IRC) porte sur la "zone de gouvernance" DREAL - DDT de notre ministère. Elle est présidée par le DREAL,
- l'instance de dialogue social interministérielle et régionale (IDSIR) est plus large puisqu'elle inclut les directions régionales (DREAL, DRAC, DIRECCTE, DRAAF, DRJSCS) sous la présidence du préfet de région.

Effectivement, le renforcement de la fonction de gestion de l'échelon régional conduit à des processus d'administration réels mais qui sont à ce stade assez différents. Sous la conduite du DREAL c'est bien un niveau régional fonctionnel qui s'affirme, ne serait-ce que pour la gestion des moyens humains et financiers, y compris les clés de répartition DREAL-DDT. Ce n'est pas une mince affaire en ces temps de restrictions... L'instance interministérielle paraît recouvrir des actions de projet, notamment la recherche de mutualisation des moyens entre les directions, la gestion des ressources humaines, la mobilité interministérielle... Le SGAR en est la cheville ouvrière.

PLATE-FORME GRH



Le mécanisme de représentation syndicale confirme cette différence. Les postes de représentants du personnel à l'IRC sont attribués de manière très formelle, après réunion d'un bureau de vote et avec titulaire et suppléant, sur la base des voix obtenues lors de l'élection du comité technique ministériel. On peut donc mobiliser une configuration syndicale différente de celle retenue par les sections pour l'élection du comité technique local, en particulier en matière d'alliance... Tout cela n'est pas très lisible pour les agents. La représentation en IDSIR est beaucoup moins formelle. Il semble que la consigne soit de recourir à un représentant de chaque organisation syndicale présente dans chaque comité technique local.

Le point commun est que ces deux instances restent absolument informelles. Pas d'avis, pas de décision, pas de sujet imposé. Cela, bien-sûr, pose la question du rapport avec les instances formelles existantes, ce que ne manquent pas de souligner les représentants du personnels. Nous savons que dans certains établissements publics, des directeurs ont pu avoir des velléités de privilégier l'informel, ce qui est sans doute plus confortable pour eux mais absolument inacceptable pour nous...

Alors à terme, quelle place pour ces instances ? Qu'en fera le nouveau gouvernement ?

Même si une information-discussion avec les représentants du personnel peut être utile, la multiplication des instances de dialogue n'est pas forcément une bonne chose. On peut voir là les effets d'une gestion par les moyens et non par les missions.

Mais au fait, et si c'était l'organisation des services qui était inadaptée ? A force de regrouper, de mutualiser, de sabrer, de changer les échelons fonctionnels et d'autorité, de mélanger les compétences et les genres, de balader les structures et cultures techniques, c'est sûr, on s'y retrouve moins bien ! Et le dialogue social risque de devenir virtuel. Bref, notre priorité reste notre participation aux instances formelles qui sont au plus près des services et des agents.

F
O
N
C
T
I
O
N

P
U
B
L
I
Q
U
E

Le projet de décret relatif au pouvoir des préfets

par Julie Lefrançois

Début 2012, a circulé un projet de décret relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action de l'État dans les régions et départements. Ce projet de décret doit mettre en œuvre les conclusions du conseil de modernisation des politiques publiques du 11 juin 2008. En tant que représentant de l'État, le préfet doit être en mesure d'assurer la cohérence des politiques gouvernementales au plan local, qu'elles soient conduites par les services déconcentrés de l'État ou par ses établissements publics.

Les comités techniques des établissements concernés ont été sollicités pour donner leur avis, ainsi que le comité technique ministériel. Dans la sphère environnement, étaient notamment concernés, l'ONEMA, l'ONCFS et l'ADEME.

Le projet de décret s'articulait en deux parties :

- partie 1 : le préfet devient délégué territorial des établissements visés
- partie 2 : dispositions particulières à chaque établissement.

Alors que le SNE-FSU, qui non seulement avait voté contre dans chacune des instances, avait développé

des argumentaires à l'adresse du ministère et constituait un dossier pour requérir un avis des instances supérieures, le projet a été présenté au Conseil des ministres le 18 avril 2012 sans attendre.

Ce 18 avril, le conseil des ministres a donc adopté le projet de décret " préfet délégué territorial " pris en application de l'article 59-1 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements mais en retirant de la liste des établissements concernés l'ONEMA et l'ONCFS. L'ADEME quant à elle, est restée visée par le décret. Le SNE-FSU, en intersyndicale a déposé un recours à ce sujet au Conseil d'Etat.

L'ONEMA et l'ONCFS ont été retirés du décret au passage au Conseil d'Etat, au motif que "La liste fixée par le décret a vocation à être complétée par un certain nombre d'établissements publics pour lesquels la désignation du préfet comme délégué territorial nécessite une mesure législative."

Le SNE-FSU restera vigilant pour que la dite mesure législative ne voit pas le jour !

A
C
T
U
S

E
N
V
I
R
O
N
N
E
M
E
N
T

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT



Travailler moins ... pour lire plus -

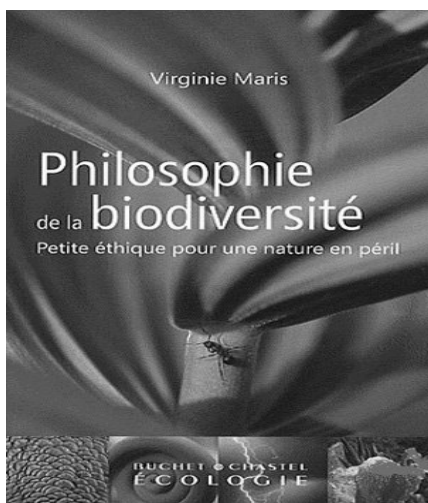
Idées de lecture

Philosophie de la Biodiversité

Petite éthique pour une nature en péril

de Virginie Maris / Editions Buchet – Chastel

Un ouvrage important pour remplir un espace assez vide si l'on excepte quelques revues très spécialisées difficilement accessibles (comme *Ecologie & Politique*, revue semestrielle des Presses de Sciences Po.). Le livre garde une dimension raisonnable, 200 pages, et adopte un style plutôt fluide pour le domaine et le thème concernés. En outre il arrive à point au moment où bon nombre de cuistres se sont emparés de la biodiversité (qui fait plus sérieux et moins peur que « nature ») pour essayer de la transformer en monnaie « sonnante et rébuchante », afin de la faire entrer à grands coups de masse dans l'ineffable concept de « développement durable », au potentiel comique insondable, pour peu que l'on apprécie l'humour noir...



L'auteur travaille au CNRS (Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive / C.E.F.E. de Montpellier) après avoir soutenu sa thèse à l'université de Montréal. Son approche de la biodiversité paraît sincère et presque militante, on le discerne dans le sous-titre où brillent les mots éthique, nature et péril. Toutefois, mais ce peut être un effet secondaire de l'exercice thématique original – un livre philosophique sur la nature, on ne distingue guère la parole de la vie sauvage, tant le discours se veut logique, objectif et en devient parfois désincarné, quitte à tomber, heureusement pas trop souvent, dans le pédantisme habituel de nos nouveaux philosophes à

prétentions académiques (c'est à dire persuadés de pouvoir s'autoriser un tas de néologismes ne recouvrant le plus souvent qu'une forme d'ignorance ou d'imprécision). Impossible de ne pas citer en exemple l'extrait suivant, dans le paragraphe Biodiversité et wilderness (hum, déjà, ce titre...) :

« La conservation des ressources naturelles, exemplifiée par le ressourcisme de Pinchot, et la préservation de la nature sauvage, illustrée par le préservationnisme de Muir... ». No comment, mais je n'irai pas plus loin dans la critique destructrice, mon but reste de vous engager à lire ce bouquin plein de bonnes intentions !

Le plan de l'ouvrage est très construit et précis, il m'amène à vous suggérer de sauter tout d'abord les trois premiers chapitres, qui sont finalement des exposés très descriptifs de l'état des lieux et des connaissances, et sur lesquels vous pourrez revenir à l'occasion pour vérifier quelques points qui vous paraîtraient obscurs ou trop complexes : ces trois exposés s'intitulent « penser la biodiversité », (premier chapitre, la naissance d'un concept), puis « décrire la biodiversité » (deuxième chapitre, une sorte de panorama des diversités biologiques) et enfin « évaluer la biodiversité » (troisième chapitre, sur les valeurs de la biodiversité), certainement le plus sujet à controverses et à divergences politiques autant que philosophiques.

C'est en fin de compte tout l'intérêt (ou pas) des débats sur la monétarisation (beurk !) de la nature et par ricochet de l'économie verte, celle de monsieur Hulk, ou encore comment l'économie ultra-libérale s'est appliquée pendant vingt ans à récupérer ce qui la gênait (c'est à dire à peu près tout) dans les deux autres piliers du développement durable, l'environnement et le social.

Si vous effectuez ce raccourci pour attaquer rapidement le quatrième chapitre, je vous livre la conclusion du troisième, qui oriente heureusement et fortement la suite : « Nous avons considéré d'emblée que la biodiversité était un concept de crise, un concept charnière qui nous invite à changer profondément de direction... Et si la valeur de la biodiversité pour les êtres humains, c'était justement de leur montrer ce qu'elle vaut pour elle-même ? ».

Puisque je vous ai fait gagner beaucoup de temps, vous allez pouvoir vous enfouir longuement et langoureusement dans les quatrième et cinquième chapitres, dont les têtes de paragraphes sont assez éloquentes : respecter la biodiversité, l'éthique environnementale, avec un éventail de principes, le principe d'autonomie (les agents moraux), le principe de responsabilité (les animaux), le principe de bienveillance (les organismes vivants), le principe d'humilité (les espèces) et le principe de diversité (la communauté biotique). Puis on s'attache à protéger la biodiversité (pluralisme, pragmatisme et ajustements), sans manquer l'épilogue épique d'un zeste d'optimisme qui rejoint les positions de fonds de notre syndicat : « Lorsque tout indique que l'on navigue dans la mauvaise direction, on ne peut pas se contenter d'ajuster la voile : il faut changer de cap. »

Bien que l'auteur n'hésite pas à exposer des prises de positions plutôt militantes et positives, on peut regretter une relative sécheresse du ton, sans doute liée au genre de l'exercice, qui indique une approche quelque peu extérieure du sujet. Virginie Maris ne se dévoile pas comme naturaliste, ce qui aux yeux de certains sera un gage d'objectivité, mais lui fait manquer quelques courants d'idées : je profite donc de l'occasion, si vous avez accroché à une partie des thèmes évoqués, pour vous recommander la découverte d'un philosophe et artiste naturaliste majeur (bien que négligé ou sous-estimé par les écologistes anglo-saxons et leurs valets européens), le suisse Robert Hainard.

Outre ses magnifiques ouvrages illustrés, comme « Chasse au crayon » ou « Quand le Rhône coulait libre », plongez-vous dans « Expansion et nature » (Le Courrier du Livre) et « Recours à la nature sauvage » (Editions Utovie), vous allez vous rafraîchir et vous ne vous ennuierez plus jamais...

Enfin, je vous remercie d'avance de m'autoriser une digression finale, mais pas tant que ça : en 1982, donc bien avant que soit fabriqué ce concept ambigu de biodiversité, un auteur que personne ne soupçonne d'écologisme politique, Milan Kundera, avance un pion crucial pour une éthique de la nature en péril : « La vraie bonté de l'homme ne peut se manifester en toute pureté et en toute liberté qu'à l'égard de ceux qui ne représentent aucune force. Le véritable test moral de l'humanité (le plus radical qui se situe à un niveau si profond qu'il échappe à notre regard), ce sont ses relations avec ceux qui sont à sa merci : les animaux. Et c'est ici que s'est produite la plus grande

faillite de l'homme, débâcle fondamentale dont toutes les autres découlent. ». L'insoutenable légèreté de l'être, Editions Gallimard, publié en 1984)

par LdH (Lactate Déshydrogénase, enzyme glouton)

AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA

L'exigence de la réconciliation, Biodiversité et société

par Fleury Cynthia et Prévot-Julliard Anne-Caroline coll. le Temps des Sciences, éd. Fayard, Muséum National d'Histoire Naturelle, avril 2012, 471 p.

La question du rapport entre société et nature est vaste, complexe et évolutif. Les ouvrages qui traitent de cette question de manière globale et complète sont rares. "L'exigence de la réconciliation, Biodiversité et société" est un de ceux là et peut donc intéresser ceux qui cherchent à en comprendre les courants de pensée actuels et les enjeux.



L'ouvrage contient trente et un articles rédigés par cinquante trois auteurs, scientifiques du domaine de la nature, sociologues, praticiens. Loin de se limiter à restituer des expériences, la fin de l'ouvrage fait notamment état de l'expérience du département de Seine-et-Marne, il permet surtout d'aborder la plupart des approches du sujet : les institutions, les logiques des acteurs, les conflits, les enjeux de la nature ordinaire, les stratégies d'entreprises, le traitement des médias, les approches économiques, les mécanismes de connaissance et de vulgarisation... Impossible de tout évoquer ici. Voici quelques points saillants en lien avec nos préoccupations.

ACTUS ENVIRONNEMENT

Après un panorama des instances publiques internationales et nationales, les ONG font l'objet d'une mise en perspective de leur rôle. Leur intégration dans un dialogue institutionnalisé avec la puissance publique ces dix dernières années, a contribué à "responsabiliser la parole environnementale des autorités publiques", ce qui montrerait la nécessité d'ONG indépendantes et forces de proposition. Mais ce mouvement serait au milieu du gué (voir les insuffisances des Grenelle) faute de "lieux reconnus, légitimes, proactifs, de créativité politique pour répondre à la crise de la biodiversité". Il y a du chemin à faire quand on connaît un peu les fonctionnements actuels ! Au passage, l'hypothèse d'une agence nationale de la biodiversité est évoquée pour croiser les expertises et "constituer une force de proposition majeure".

L'approche économique de la biodiversité est reprise dans plusieurs articles ce qui permet d'en bien comprendre l'intérêt et les limites. L'analyse des banques de compensation pour les zones humides aux Etats-Unis est très parlante de ce point de vue. Le principe est de fixer une valeur marchande à une zone humide pour permettre à un porteur de projet destructeur d'acquérir des crédits de compensation (et donc un permis d'aménagement) auprès de banques du même nom chargées d'actions de restauration, de création, de préservation de zones humides. Effectif depuis 1994, ce système est ici décrit comme peu efficace : l'instance publique d'encadrement a été en effet incapable de refuser des permis et l'agence de la nature chargée de vérifier les compensations n'a pas fait usage de sa capacité de veto. Quel que soit le moyen, quand la volonté politique manque... Une autre raison est l'absence d'une définition claire de ce qu'est une compensation adaptée et acceptable. C'est un problème que nous connaissons aussi.

Si la notion de services écosystémiques, qui sous-tend ce type de raisonnements, est développée par plusieurs auteurs, elle est très critiquée par d'autres. Bien pensée, elle serait un outil non pas de gestion écologique, car bien trop réductrice, mais plutôt politique en ce qu'elle permet de relativiser les valeurs de marchandisation et d'éclairer des choix démocratiques et politiques à long terme. Entre utilitarisme désincarné à court terme et intégration écosystèmes-société pour les générations futures, tout dépend de ce qu'on met derrière les mêmes mots. La conclusion, qui mériterait un long commentaire à elle seule, porte une dimension politique certaine. Elle repose sur le principe, mis en avant au sommet de

Nagoya, que la réconciliation avec la nature est au cœur du pacte social. Les services écosystémiques sont des facteurs essentiels d'épanouissement des individus et "d'augmentation de leurs possibilités de prise en charge de leur destinée".

L'environnement est un domaine de progrès démocratique en ce qu'il induit, pour assurer la participation des citoyens, une "alphabétisation scientifique" qui croise les savoirs et les vécus et suppose la mise en place de mécanismes de gouvernance efficaces et légitimes.

Cependant la démocratie participative a ses limites. La confrontation de l'expression des intérêts particuliers, de nature libérale, ne fait pas une politique publique. A l'inverse, une véritable démocratie représentative pourrait mettre en avant des droits et devoirs plus contraignants fondés sur le long terme. Etre libre c'est aussi choisir les contraintes qu'on se donne. Ce dernier point n'est pas sans interroger le rôle de l'Etat, garant des grands équilibres, en lien avec des collectivités actrices de la réconciliation concrète avec la nature au plus près des citoyens.

Et au-delà du développement durable, terme finalement peu employé dans l'ouvrage, la culture, l'éthique, la cohésion collective (notions tellement mises à mal ces dernières années !), restent centrales : "Quand les humanités (qui enseignent l'altérité) sont jugées obsolètes et ne font plus l'objet d'un enseignement continu (à l'école ou à l'université, ou de façon moins formelle dans la famille et les médias), la cohésion et la durabilité démocratiques sont menacées. Or, la conscience d'une définition de l'homme inséparable de ses ressources naturelles préservées fait intégralement partie des humanités."

Par Jean-Luc Girard



L'environnement en Europe : cas du Royaume-Uni

par Jacques Thorette

Le pays et son système politique

Le Royaume Uni est constitué de la Grande-Bretagne (Angleterre, Écosse, Pays de Galles) et de l'Irlande du Nord. C'est une monarchie parlementaire dont le pouvoir exécutif est assumé par le premier ministre au nom du monarque (Elisabeth II). Le Premier ministre (David Cameron) a été nommé par la Reine lorsque son parti a remporté les élections. Le Royaume Uni est régi par un ensemble de conventions constitutionnelles inspirées de coutumes et de la loi constitutionnelle britannique (the common law) mise en place au début du XVIème siècle. Sa constitution n'est pas codifiée. Trois systèmes de loi coexistent sur le territoire : le droit anglais pour l'Angleterre et le Pays de Galles, le droit écossais et le droit d'Irlande du Nord. L'Angleterre ne possède pas de parlement autonome. Le système politique britannique est basé sur le parlement constitué de la Chambre des Lords et de la Chambre des Communes. Seule cette dernière possède un réel pouvoir. Ce parlement légitime le pouvoir du Premier ministre. Le Royaume-Uni possède également 14 territoires d'outre-mer.

Les ministres, appelés « Secrétaires d'Etat », dirigent des départements exécutifs (ou ministériels). Ils sont, en général, membres du « Cabinet », et sont secondés par des conseillers, appelés « Ministres d'Etat » ou « Junior Ministers »



L'administration de l'environnement

Au niveau du gouvernement central, deux départements ministériels s'occupent d'environnement :

- le Département de l'Énergie et du Changement climatique (Department of Energy and Climate Change : DECC : <https://www.decc.gov.uk>).

Il a été créé en octobre 2008 à partir, d'une part, de la fusion d'un ministère en charge du commerce, de l'entreprise et de la réforme réglementaire, qui gérait les problèmes d'énergie et, d'autre part, du ministère de l'environnement, de l'alimentation, et des affaires rurales. Il compte environ 2500 employés. Selon son site internet ses priorités sont : les économies d'énergie, le soutien aux consommateurs vulnérables, la sécurisation et la décarbonation des approvisionnements énergétiques, les actions nationales et internationales sur le changement climatique. Le DECC, comme tous les ministères, fournit un programme (« business plan »), publié sur le site du Premier ministre où il expose ses objectifs et l'état d'avancement de ses projets. (<http://www.number10.gov.uk/>). Certains aspects de cette politique sont délégués aux gouvernements « provinciaux » : Ecosse, Irlande du Nord, Pays de Galles.

- le Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires Rurales (Department for Environment, Food and Rural Affairs) DEFRA. Créé en juin 2001 par agrégation du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation et d'une partie du ministère de l'Environnement, du Transport et des Régions, ainsi que d'une partie du ministère de l'Intérieur, le DEFRA mène les politiques dans les domaines suivants : l'environnement naturel, la biodiversité, le monde animal et végétal ; le développement durable et l'« économie verte » ; l'alimentation, l'agriculture et la pêche ; la santé et le bien-être animal ; la protection de l'environnement et le contrôle de la pollution ; les affaires rurales.

Il travaille en étroite collaboration avec les administrations d'Irlande du Nord, d'Écosse et du Pays de Galles et mène les négociations avec l'Union européenne et au niveau international.

Environ 10000 personnes travaillaient au DEFRA en 2010. Son budget est d'environ 3,5 milliards d'euros et il contribue pour 2 milliards d'euros à l'Union Européenne. Le gouvernement envisage une ponction de 5,5% du budget annuel pour réduire son déficit budgétaire.

Trois agences jouent également un rôle important en matière d'environnement dans les districts du Royaume-Uni :

- l'agence de l'environnement du Pays de Galles (The Environment Agency) est chargée de tous les aspects de protection de l'environnement au Pays de Galles et en Angleterre. Ses effectifs se montent à 11200 personnes et elle dispose d'un budget d'environ 1,25 milliard d'euros qui provient pour une large part du DEFRA, et pour le reste du gouvernement du Pays de Galles. Elle publie des rapports sur l'état de l'environnement (en ligne sur son site web : <http://www.environment-agency.gov.uk/>). Elle travaille en coopération avec la SEPA, en Écosse.

- l'agence écossaise de protection de l'environnement (The Scottish Environment Protection Agency) ou SEPA (<http://www.sepa.org.uk/>) est une agence créée en 1995, et dépendante du gouvernement écossais, dont elle reçoit son budget. Elle compte 1300 personnes. Elle fait partie d'un réseau de 8 agences partenaires ayant pour point commun la gestion territoriale : Scotland's Environment and Rural Services (SEARS : <http://www.sears.scotland.gov.uk>). Il s'agit d'un guichet offrant des services. La SEPA publie un rapport sur l'état de l'environnement sur le site web du gouvernement écossais : <http://www.environment.scotland.gov.uk/> (cliquer sur « Our environment ») ; autre site : <http://www.snh.gov.uk/>.

- l'agence de l'environnement d'Irlande du Nord (The Northern Ireland Environment Agency) ou NIEA (<http://www.doeni.gov.uk/niea/>). Elle compte 800 personnes et dépend du ministère de l'environnement d'Irlande du Nord (DOE : Département of the Environment). Elle constitue avec la division de la politique environnementale le « groupe fonctionnel sur l'environnement ». L'essentiel de ses ressources (environ 30 millions d'euros) vient du gouvernement central.

Les syndicats

Le taux de syndicalisation au Royaume-Uni est de 27% (2009), celui de la fonction publique est de 57%. Le TUC (Trade Union Conference

<http://www.tuc.org.uk>) est la seule confédération syndicale au Royaume-Uni, hors Irlande du Nord. En Irlande du Nord est implantée l'ICTU (Irish Congress of trade Unions), la confédération syndicale irlandaise à laquelle adhèrent des syndicats également membres du TUC, via son Comité pour l'Irlande du Nord). Le TUC est à l'origine, en 1905 du « Labour party » (travailleuse). La majeure partie de ses syndicats sont affiliés au parti travailleuse.

Au sein de la TUC, les syndicats sont totalement indépendants. 56% des membres du TUC adhèrent à trois principaux syndicats :

- UNITE : 1 474 600 membres, dont 200 000 dans la fonction publique,

- UNISON : 1 374 500 membres, essentiellement dans la fonction publique ou dans les organismes privatisés,

- GMB : 601 730 adhérents, dans l'industrie,

- PCS, principal syndicat de fonctionnaires avec un peu plus de 300 000 adhérents, il vient en cinquième position, derrière l'USDAW, plutôt dédié aux activités de commerce.

pour un panorama complet des organisations syndicales du Royaume-Uni voir : <http://fr.worker-participation.eu/>.

Les préoccupations communes des syndicats sont aujourd'hui la politique d'austérité et la protection voire la restauration des droits de grève et de manifestation, mis à mal depuis l'ère Thatcher, à partir de 1979. Le TUC a construit un programme d'actions contre les coupes budgétaires du gouvernement actuel et l'austérité décliné par la majeure partie des syndicats.

Les syndicats, l'environnement et la solidarité internationale



TUC : il mène des campagnes en faveur de la solidarité internationale auxquelles adhèrent les principaux syndicats et pour l'environnement se préoccupe essentiellement du changement climatique et prône la signature de conventions avec les employeurs pour s'engager dans la lutte contre le changement climatique. Son discours porte aussi largement sur le lien environnement et santé au travail.

UNITE (<http://www.unitetheunion.org>) : il consacre à l'environnement un passage de son rapport intitulé « Unite Policy Manual , 2011 » (voir sur son site / onglet about us).

Le syndicat estime qu'il y a une urgence climatique et que la déstabilisation catastrophique du climat mondial est la plus grande menace à laquelle l'humanité doit faire face. UNITE soutient les politiques allant dans le sens de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc. Cela comprend la promulgation d'un programme de mesures d'urgence. Il propose la mise en place de correspondant « environnement » sur tous les lieux de travail où il est représenté, et appuie la mise en place des technologies vertes dans tous les secteurs d'activités. Il continue de s'opposer à la vente du patrimoine forestier de la Commission Forestière (Forest Commission) et appelle au contraire à la reforestation.

Le syndicat mène, avec UAF (Unite Against Fascism), un combat très actif contre l'extrême droite dont notamment le BNP (British National Party) et son faux-nez le « syndicat » Solidarity, allant jusqu'à demander l'exclusion des services publics des membres de ce parti. Il se bat pour la protection des libertés individuelles, pour le respect des droits humains, pour la paix, contre le développement de l'industrie de l'armement hors des besoins nationaux. UNITE, sans être en faveur du retrait de l'UE, s'oppose à la politique européenne de compétition et libéralisation du marché du travail (suites de la directive Bolkenstein), au dépend des droits et revenus des travailleurs.

UNITE a développé un réseau international de relations syndicales afin de contrer l'action des multinationales. Il mène ou soutient également de nombreuses actions à travers le monde en faveur des droits des peuples : Palestine, Amérique centrale ou latine, Caraïbes, etc. UNITE défend les droits des migrants et demande leur régularisation.

UNISON (<http://www.unison.org.uk>) : un document en plusieurs langues dont le français présente l'organisation et les objectifs du syndicat. Bien présent dans la fonction publique, en particulier au DEFRA, il se bat pour la promotion du service public, pour le développement de la démocratie, et pour le respect du droit des travailleurs. Il est organisé par région et par branches, ces dernières étant rassemblées en « groupes ». Ainsi le « Groupe des services » comporte une branche « Eau et environnement » qui devrait se réunir en congrès le 17/06/2012. UNISON défend l'idée que l'eau est un bien commun et s'oppose à l'ouverture de la concurrence dans les systèmes d'approvisionnement en eau. Il participe à la mise en place de correspondants environnementaux dans le

cadre des actions du TUC.

Voir « Présentation rapide » en français : (<http://www.unison.org.uk/acrobat/A2548fr.pdf>)



GMB (<http://www.gmb.org.uk>) : à l'origine du TUC et du parti travailliste, il est organisé par branches et est présent dans tous les secteurs de l'économie. Il revendique 80 représentants à la Chambre des communes et 8 au parlement écossais. GMB a un bureau permanent à Bruxelles où il cherche, via du lobbying, à infléchir les législations européennes. Il considère l'énergie nucléaire comme la voie vers une économie décarbonée et un moindre mal face au changement climatique, ce qui le met en conflit avec les ONG environnementales. Il affiche clairement son soutien à la campagne « Water is a human right » (l'eau est un droit humain). GMB mène activement campagne en faveur de la taxation des transactions financières et contre les coupes budgétaires dans les services publics.

Il est affilié à plusieurs organisations de syndicats internationaux des services publics : EFPSU (European Federation of Public Service Unions), PSI (Public Service International), UNI Global Union (<http://www.uniglobalunion.org> - site en français)

PCS (<http://www.pcs.org.uk>) : The public and Commercial Services Union (services publics et commerce)

Plus important syndicat de la fonction publique, il a défini une ligne politique environnementale, concernant le changement climatique, les énergies renouvelables, le transport aérien, la mise en place de correspondants environnementaux. Un document intitulé « Austerity isn't working : there is an alternative » (l'austérité ça ne marche pas ; il y a une alternative), téléchargeable sur le site, résume le combat du syndicat contre les coupes budgétaires. Le PCS est très actif dans le domaine international sur des campagnes similaires à celles de UNITE. Il est affilié à : PSI, EFPSU, UNI et diverses autres structures dont EUROCADRES où l'on trouve les versions « cadres » de FO, CFDT, CGT et UNSA.

Prochain article sur l'Espagne : un coup de main d'un hispanophone serait le bienvenu ...

(jacques.thorette@developpement-durable.gouv.fr)



L'évolution du monde du travail (intensification du rythme de travail, diminution des effectifs, flexibilité et précarité de l'emploi, diversité, développement des services à la personne, etc.) conduit au développement d'un risque encore peu pris en compte par les politiques et dans les entreprises : le risque psychosocial (RPS).

Le sujet des risques psychosociaux a été de nombreuses fois abordé dans divers rapports ou études. L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) notamment, a publié en 2003 un rapport qui aborde les RPS en Europe, de leur définition à leur prévention.

« Un état de stress survient lorsqu'il y a déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face ». Si le stress au travail n'est pas un phénomène nouveau, le terme de risques psychosociaux (stress, incivilités, harcèlement) n'est passé que progressivement dans le vocabulaire courant : ses manifestations, ses conséquences, et sa visibilité se sont parallèlement accrues.

Deux chiffres parmi d'autres mettent en évidence cet état de fait : au niveau européen, près d'un tiers des travailleurs estime que sa santé est affectée par le stress ressenti sur le lieu de travail. Sous l'entité RPS, on entend stress mais aussi violences internes (harcèlement moral, harcèlement sexuel) et violences externes (exercées par des personnes extérieures à l'entreprise à l'encontre des salariés).

En France, les consultations pour risque psychosocial sont devenues en 2007 la première cause de consultation pour pathologie professionnelle.

En France, la fierté du travail bien fait occupe une place importante. Le métier n'est pas qu'une source de rémunération : il est partie prenante de l'épanouissement personnel, de l'intégration et du lien social. Dès lors, il est aisé de comprendre qu'une dégradation au travail puisse conduire, lorsque les solutions n'apparaissent pas, à certaines décisions ultimes telles que le suicide.

L'expression de risques psychosociaux évoque diverses situations de mal-être, de ressenti négatif par rapport au travail. Elle renvoie à des contextes de structures ou établissements et à des causes très variées : surcharge de travail, contraintes excessives de temps mais aussi perte de repères, difficulté à trouver du sens au travail, conflit de valeurs, ... Elle rappelle surtout que la santé psychique se construit aussi dans la relation aux autres : par la reconnaissance, par la possibilité d'échanges et de coopération dans le travail, avec le soutien des collègues et de la hiérarchie. Toutefois, il est acté au niveau européen de considérer comme RPS au sens large, tout trouble autre que physique lié au travail.

Les facteurs

Si tout le monde s'accorde à souligner la plurifactorialité des RPS qui caractérisent à la fois l'organisation du travail et les relations inter-individuelles, il est important de rappeler que les facteurs à l'origine des RPS sont connus et mis en évidence par une littérature scientifique foisonnante. Ils peuvent être regroupés en 4 grandes familles de facteurs :

- les exigences du travail et son organisation : autonomie dans le travail, degré d'exigence au travail en matière de qualité et de délais, vigilance et concentration requises, injonctions contradictoires ;
- le management et les relations de travail : nature et qualité des relations avec les collègues, les supérieurs, reconnaissance, rémunération, justice organisationnelle ;
- la prise en compte des valeurs et attentes des salariés : développement des compétences, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, conflits d'éthique ;
- les changements du travail : conception des changements de tous ordres, nouvelles technologies, insécurité de l'emploi, restructurations ...

L'état des lieux

En Europe (UE-27), 28 % des travailleurs seraient "exposés à au moins un facteur susceptible d'affecter de manière défavorable [leur] bien-être mental", soit 56 millions de travailleurs (Eurostat, Statistics in focus, 2009). Les groupes de travailleurs les plus touchés:

- par le stress : les hommes (23 % contre 20 % des femmes) et les travailleurs entre 40 et 54 ans ;
- par la violence physique : les femmes (2,1 % contre 1,7 % des hommes pour la violence de la part de collègues) et les travailleurs de 25 à 39 ans ;
- par le harcèlement moral et sexuel : les femmes (6,2 % contre 4,3 % des hommes pour le harcèlement et 3 % contre 0,8 % des hommes pour le harcèlement sexuel) et les plus jeunes travailleurs.

Selon un rapport de l'Agence européenne, 50 à 60 % des journées de travail perdues ont un lien avec le stress au travail. En 2002, la Commission européenne a rapporté que le coût annuel du stress lié au travail dans l'UE-15 était de 20 milliards d'euros.



Les conséquences des RPS

- Un impact sur la santé

Les RPS ont des effets délétères sur la santé des travailleurs. Plusieurs mécanismes étiologiques (effets des stressseurs de type psychosocial, augmentation de la tension artérielle, comportements à risque...) expliquent l'association entre facteurs de RPS et différents indicateurs de santé à la fois physique et mentale. Au regard d'une littérature ayant souligné les liens existant entre facteurs de RPS et maladies cardio-vasculaires, Troubles Musculo-Squelettiques ou pathologies mentales (dépression, anxiété), les RPS se révèlent être un enjeu majeur en termes de santé publique.

- Un impact sur l'entreprise

Les RPS ont également un impact sur l'entreprise. On peut noter un lien entre l'apparition de ces risques et l'absentéisme, le taux élevé de rotation du personnel, le non-respect des horaires ou des exigences de qualité, des problèmes de discipline, la réduction de la productivité, des accidents de travail et des incidents,

la non-qualité (augmentation des rebuts et des malfaçons, etc.), une dégradation du climat social, des atteintes à l'image de l'entreprise...

Des études ont également montré que bien-être au travail et efficacité au travail étaient intimement liés. En 2009, François Fillon, Premier ministre, a ainsi demandé qu'un rapport sur le bien-être au travail et l'efficacité au travail lui soit fourni. Ce rapport consiste en une liste de propositions détaillées, dont nous vous proposons ici les libellés (Lachman et al., 2010) :

1. L'implication de la direction générale et de son conseil d'administration est indispensable.
2. La santé des salariés est d'abord l'affaire des managers, elle ne s'externalise pas.
3. Donner aux salariés les moyens de se réaliser dans le travail.
4. Impliquer les partenaires sociaux dans la construction des conditions de santé.
5. La mesure induit les comportements.
6. Préparer et former les managers au rôle de manager.
7. Ne pas réduire le collectif de travail à une addition d'individus.
8. Anticiper et prendre en compte l'impact humain des changements.
9. La santé au travail ne se limite pas aux frontières de l'entreprise.
10. Ne pas laisser le salarié seul face à ses problèmes.



La réglementation

De nombreuses recommandations, règlements et une directive de l'Union Européenne traitent des risques psychosociaux plus ou moins directement depuis 1989. Plus récemment, des programmes cadres ont été développés, un fond européen pour soutenir les actions des états membres a été mis en place, et une agence européenne sur la santé, sécurité au travail (SST) s'est développée.

La directive-cadre de 1989 énonce des prescriptions minimales, les États pouvant aller au-delà. Ainsi, selon le rapport de l'Agence européenne pour la SST, en 2003, les législations allemande, belge, danoise, hollandaise et suédoise allaient plus loin que les dispositions de la directive-cadre.

De plus, la création récente d'une commission de réflexion sur la souffrance au travail et d'un collège d'expertise sur le suivi statistique des RPS au travail, chargés d'émettre des propositions, illustre une prise de conscience grandissante. En France, le site Internet "travailler-mieux.gouv.fr" contient une section dédiée aux RPS, qui renseigne le public sur les notions relatives à ce sujet et donne des clés en matière de prévention. Il met également à disposition des interviews d'experts sur le sujet.

Le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles en France, quant à lui, comporte de nombreuses informations sur les RPS. Une section intitulée "Focus" renvoie vers le thème du stress et des autres RPS. D'autres sections du site sont organisées sous forme de dossiers sur le stress, les agressions, le harcèlement et les violences, la santé mentale au travail, le suicide en lien avec le travail, le travail en centres d'appel téléphonique.



Les risques psychosociaux dans la sphère environnement

L'ADEME est la structure qui a le plus avancé parmi les sections ou branches où est représenté le SNE-FSU.

Travailler est une source de stress pour une majorité de salariés de l'ADEME, voire de souffrance. Il y a aggravation continue depuis de nombreuses années. Le secrétaire du CE écrivait déjà en 1999 au président de l'époque une lettre sous forme d'alerte en évoquant un « contexte d'urgence érigée en routine, de surcroît de travail ... de précipitation ». Année après année, les médecins du travail et l'assistante sociale ont régulièrement alerté la direction sur la charge et le rythme de travail.

Certes, sous la pression conjuguée de l'ensemble de ces acteurs, la direction a fini par examiner la question et à en discuter avec les représentants du personnel. Une négociation a été menée en 2010 qui a abouti à un accord sur « le stress et les risques psychosociaux au travail » que le SNE-FSU a refusé de signer considérant, entre autres, que la question de la charge de travail était assez scandaleusement niée.

Or, des enquêtes menées par un prestataire depuis 3 ans auprès des personnels de l'ADEME montrent, si l'on s'en tient aux résultats des deux premières années (les enquêtes pour la troisième année sont actuellement en cours) que deux facteurs sont en tête des problématiques les plus mises en cause : le rythme de travail (par 57 % des répondants en 2010 puis 65 % en 2011), et la charge de travail (par 33 % les deux années), suivis par la qualité du leadership du supérieur hiérarchique.

Dans le même temps, un sondage, réalisé par le SNE-FSU auprès d'une vingtaine de ses adhérents, a fait apparaître d'autres motifs de mal-être au travail:

1. Les relations interprofessionnelles
2. la perte des repères
3. l'(in)efficacité du travail

Cet exercice ne prétend évidemment pas être représentatif de la réalité de l'ensemble des agents de l'ADEME. Cependant, il fait apparaître des déterminants de la souffrance au travail qui sont bien peu présents dans l'accord signé, notamment ceux relatifs à la perte des repères, la gouvernance autocratique, le sentiment de perte d'expertise et de capacité à innover.

On perçoit bien au travers de ce retour de collègues que si la charge et le rythme de travail sont des facteurs fortement émergents, ils ne constituent néanmoins qu'une partie symptomatique immédiatement perceptible du problème. Aussi, la mise en adéquation des missions avec les moyens, demande insistante des syndicats à laquelle la direction a répondu en lançant un exercice de priorisation des missions, ne suffira pas à résoudre durablement le malaise installé.

Sources infos:

http://www.eurogip.fr/fr/docs/Eurogip_RPSautravai1_2010_47F.pdf

Lachman H., Larose C., Penicaud M., 2010, Bien-être et efficacité au travail : 10 propositions pour améliorer la santé psychologique au travail

Si Nous En parlions, juillet 2011, ADEME hors série N°2, Souffrance ou épanouissement au travail



L'interview

Dans ce numéro, l'équipe du SNE-FSU vous propose de partir à la rencontre de Simon Léry.

Simon, tu es, depuis les élections professionnelles du 20 octobre 2011 le représentant du SNE-FSU au comité technique ministériel. A ce titre, il nous semblait important de te présenter aux adhérents via un jeu de questions/réponses.

Simon, où travailles-tu et qu'y fais-tu ? Depuis quand ?

Arrivé à la DIREN des Pays de la Loire en janvier 1998, je travaille désormais à la DREAL. J'y ai occupé 5 postes différents, principalement dans les domaines de l'eau et des risques naturels.

Donc tu appartiens à quelle branche du SNE-FSU ?

J'appartiens à la branche des services de l'Etat.

Et cette branche regroupe aussi ...

Cette branche regroupe principalement les DREAL, l'Administration Centrale, et désormais également le CERTU et l'ENTPE.

Vous êtes donc plusieurs services issus de différents horizons au sein de cette branche. Faites-vous des conseils de branche ? Avec quelle périodicité ?

Nous nous réunissons en conseil de branche environ 3 fois par an.

Qui est le secrétaire de branche ?

Jean-Luc Girard, par ailleurs un collègue de la DREAL des Pays de la Loire, est le secrétaire de branche.

Qu'est ce qui t'a amené à adhérer au SNE-FSU ?

Quand je suis arrivé à la DIREN, j'ai rencontré Maurice Février, qui était un des piliers de la branche « administration » au sein du SNE. Il m'a donné une image du syndicalisme vraiment enthousiasmante, fondée sur le contact avec les collègues d'abord, le lien avec la réalité professionnelle, le refus de tout corporatisme, la bonne humeur aussi souvent, et puis

l'idée que le SNE bâtissait quelque chose au sein du ministère de l'environnement, qu'il était un moteur des projets pour les services de l'Etat.

A quelle date as-tu rejoint le SNE ?

J'ai adhéré dès mon arrivée à la DIREN, en 1998. Les rencontres ultérieures avec Denis Keller, Claudie Lallemand, André Robert et beaucoup d'autres, m'ont conforté dans l'envie d'être actif au sein du SNE. En 1999, au Congrès de Chorges, je suis entré au Conseil National.

Tu t'es retrouvé en octobre à endosser la casquette de représentant du SNE-FSU au comité technique ministériel. Etais-tu préparé à l'exercice ? Avais-tu déjà siégé dans d'autres instances ?

J'ai été secrétaire de branche, et à l'époque, je conduisais la délégation en CTP interDIREN, et j'ai siégé parfois en CTPM. Mais nous étions la première organisation syndicale du ministère, et des DIREN, dans un ministère dix fois plus petit. Autre époque ! Dans ma carrière, j'ai abordé de nombreuses questions, mais toujours dans le domaine de l'environnement, tant des politiques que des structures. Au CTM de ce « grand ministère », on en parle peu, c'est le moins qu'on puisse dire.

Combien de fois le CTM s'est-il déjà réuni ?

J'avoue que j'ai du mal à compter. Je dirais 6 fois en 6 mois. J'ai dû être suppléé dans cette tâche, par Hervé Vullion, élu suppléant FSU.

Ton siège résulte d'une alliance FSU-CGT aux élections pour le comité technique ministériel. Après ces premiers mois d'exercice peux-tu nous faire partager les avantages et limites d'une liste commune (y-a-t-il obligation que les représentants issus d'une liste commune votent dans le même sens ?...) ?

Les avantages, bien sûr, sont liés à la « machine » CGT : ils ont des militants qui connaissent de façon très pointue la plupart des sujets qui sont abordés au CTM... ça aide ! La relation est loyale.

Les déclarations, les votes, les comptes rendus sont préparés en commun. C'est difficile de suivre d'ailleurs, quand on n'est ni permanent, ni parisien.

A
C
T
U
S

S
N
E
-
F
S
U

Mais il va de soi que nous ne nous sommes pas encore essayé à tenir des positions divergentes. Au-delà de la question de l'opportunité de le faire, est-ce même possible ? Je crois en fait que la situation est assez ambiguë, puisque l'administration enregistre les votes par organisation, et non par votant, et qu'elle regroupe pour l'instant les sigles CGT et FSU. Au point qu'il faut parfois faire rectifier les propos qui nous transformeraient presque en organisation

fusionnée. C'est une des limites de cette alliance... Mais au-delà des votes, il y a les prises de parole, et sur ce point je suis libre de le faire, au nom de la FSU bien sûr, alliance ou pas. Et il ne faut pas oublier que le CTM est aussi la porte d'entrée vers tous les groupes d'échanges (il s'en réunit encore plus que de CTM !) et que c'est là que la FSU, et le SNE en particulier, peuvent, s'ils le souhaitent, prendre toute leur place.

Résultats élections CAPN-TE

par Rémy Arsentio

Les techniciens de l'environnement sont retournés aux urnes ...

... Pour élire leurs représentants à la commission administrative paritaire nationale (CAPN). En effet, ce scrutin avait été mené le 20 octobre dans le grand pool d'élections professionnelles « nouvelle formule ». Cependant, devant le très faible taux de participation général (40 %) et la quasi absence de votes issus de l'ONEMA (2 votes sur 157 inscrits !!!),

les OS avaient formulé des recours en annulation. Le tribunal administratif a donné raison au recours porté par la CGT et c'est donc légitimement que chacun des 681 TE a du voter à nouveau.

5 listes se présentaient, le SNE-FSU, en obtenant 36% des voix et deux sièges sur six, confirme sa place de première organisation syndicale chez les techniciens de l'environnement, chacune des 4 autres organisations obtenant un siège.

	inscrits	votants	blancs/nuls	exprimés	SNE-FSU	CGT	UNSA	Solidaires	CGC
ONEMA	174	150	1	149	28	48	2	71	0
ONCFS	406	327	13	314	101	18	104	8	83
PNx	101	87	1	86	72	5	1	5	3
Total	681	564	15	549	201	71	107	84	86

Les représentants SNE-FSU des TE à votre écoute pour les CAPN

Titulaire	CTE	MELLETON Dominique dominique.melleton@orange.fr	04 92 89 15 27 06 71 53 85 70
Suppléant	CTE	CARLOTTI Olivier olivier.carlotti@gadeloupe-parcnational.fr	05 90 80 86 44 06 90 74 40 55
Titulaire	TE	DAHIER Thierry thierry.dahier@cevennes-parcnational.fr	04 66 49 53 67 06 70 07 58 08
Suppléant	TE	FRUITET Luc luc.fruitet@gmail.com	04 67 10 78 08 06 25 07 08 46

A
C
T
U
S

S
N
E
-
F
S
U

La section Certu

par Marie-Louise Le Coguiéc

La section SNE-FSU du CERTU a rejoint le SNE-FSU courant 2010.

Qu'est-ce que le Certu ?

Le Certu (Centre d'études des réseaux, des transports, urbanisme et des constructions publiques) est un service technique à vocation nationale du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE). Il a été créé à Lyon par décret en 1994.

C'est un centre d'études sur la ville durable qui a pour mission de diffuser les savoirs et les savoir-faire en matière de techniques urbaines.

Les décrets d'attribution du MEDDE et du ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement du 19 mai 2012 placent le Certu sous leur autorité conjointe. Son décret de création lui donne un positionnement particulier car il est chargé « de conduire des études pour le compte de l'Etat ou au bénéfice des collectivités territoriales, établissements publics ou entreprises chargés de missions de service public ou des professions en cause ».

Dès 1994, un comité d'orientation (Codor) a été créé, il émet un avis sur le programme d'activité et sur les conditions de son exécution. Présidé par un élu depuis 2007, il réunit les services de l'Etat, les associations de collectivités territoriales, les associations d'usagers, les fédérations professionnelles et les représentants du personnel. La présence de ces acteurs au sein du CODOR exprime les relations que le centre entretient avec son environnement.

Le Certu fait partie du réseau scientifique et technique (RST) du MEDDE qui est composé d'une trentaine d'organismes, d'établissements publics ou services de l'Etat, exerçant des activités d'études, de contrôles, d'expertise, de recherche et d'enseignement. Depuis 2007, les compétences élargies du ministère et les "Grenelle de l'Environnement" ont institutionnalisé

les partenariats du Certu avec l'ADEME, l'EFEP, l'INERIS, l'ONEMA.

Le Certu produit et édite des documents techniques et de vulgarisation, anime des réseaux « métiers », et contribue à la formation initiale et continue.... Pour cela, il s'appuie sur sa propre expertise, sur celle des huit Centres d'Études Techniques de l'Équipement (CETE) qui appartiennent comme lui au RST.

Le Certu mobilise les travaux et réflexions de la recherche dont il diffuse certaines productions. Pour de très nombreuses études, il fait appel aux compétences des collectivités territoriales qui apportent leurs compétences et savoir faire. Il s'enrichit également des réflexions et des approches portées par les professionnels du secteur privé. Le Certu organise son activité autour des thèmes suivants :

- urbanisme, habitat et territoires,
- déplacements (durables (?)) (Transport ?) et mobilité dans une approche multimodale,
- environnement, énergie, risques et systèmes d'information,
- partage de l'espace public et voirie,
- bâtiments publics, patrimoine et accessibilité.

Le Certu est un service d'environ 170 agents, dont 110 cadres (ingénieurs, architectes-urbanistes, géomaticiens, paysagistes...)

Plus d'information est disponible sur le site du Certu : <http://www.certu.fr/>.

La section SNE-FSU Certu est présente au comité technique local, comité local de formation, CLHSC, au CODOR. Les derniers mois ont été riches en événements qui ont demandé à la section un fort investissement syndical (règlement ARTT, déménagement, projet de fusion du RST...) Depuis juin 2011, le Certu est concerné par un projet de fusion de 11 services du RST ... le CEREMA, voir autre article dans ce bulletin.

A
C
T
U
S

S
N
E
-
F
S
U



Un étrange dialogue social

par Alain Sigot

Chronique de l'Agence Loire-Bretagne où le Directeur organise le déni de démocratie et la régression sociale....

A l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Directeur Noel Mathieu a adressé à toutes les organisations syndicales (SNE-FSU, CFDT et Fédération autonome LB) un projet de protocole d'accord censé améliorer le dialogue social à l'agence.

Les représentants du personnel du SNE FSU n'ont pas souhaité s'inscrire dans ce dispositif car il remet clairement en cause le fonctionnement démocratique au sein des CT et CHS CT.

Le SNE a toujours demandé la mise en place de groupes de travail afin de préparer et éclairer les débats au sein des CT ou CHSCT. Le protocole change totalement les "règles du jeu" puisqu'il fait remonter le cadre de la négociation au niveau des groupes de travail eux mêmes, ce qui constitue un déni de démocratie.

En cela, le protocole crée du droit, notamment à travers la formulation suivante : "les OS signataires s'engagent à formuler leur avis en faveur des décisions respectant le terme des accords conclus, dans les cadres des instances de concertation institutionnelles".... ce qui pour nous est absolument inacceptable : le C.T ne peut pas être une chambre d'enregistrement.

En réalité, le Directeur organise la régression du dialogue social et en profite pour écarter les représentants du SNE des groupes de travail.

En tout état de cause, le SNE ne peut pas imaginer une attitude discriminatoire du Directeur qui consisterait à nous écarter de ces instances, ce qui équivaldrait à nier la représentation syndicale de près de la moitié des agents.

Rappel, le SNE a fait des propositions et les maintient.

Dans notre rôle et force de proposition, les représentants du SNE FSU de Loire Bretagne ont soumis courant mai au Directeur Noel Mathieu, la proposition de mettre en place à l'agence le don de jours de repos pour un parent d'enfant gravement malade (1).

La loi est dans le circuit parlementaire...

Article unique (1) : " Possibilité pour un salarié de céder les droits affectés sur son compte épargne temps à un autre salarié ayant à charge un enfant de moins de vingt ans gravement malade."

avec un amendement ouvrant la possibilité de cession de jours de congé et repos hors compte épargne temps.

La loi sur les dons de RTT...

Permet à un salarié de donner anonymement une partie de ses jours de repos à un collègue devant s'absenter pour s'occuper d'un **enfant gravement malade et âgé de moins de 20 ans.**

Inclut tous les jours de repos (RTT, jours de récupération ou de vacances).

Fixe un minimum incompressible de **24 jours ouvrables** de congés annuels qui ne peuvent être cédés.

Oblige à présenter un certificat médical attestant de la gravité de la maladie de l'enfant.

Le directeur de Loire Bretagne a validé l'idée soumise par les représentants du SNE, et le DRH nous informe que ce thème sera discuté dans un groupe de travail à constituer dans le cadre de la refonte du règlement intérieur. Il précise que les Représentants du SNE ne seront pas invités dans ce groupe car leur syndicat n'a pas signé le protocole Loire-Bretagne contrairement à la CFDT et à la Fédération (syndical local).

Nous avons rappelé à la mi-juin au Directeur que la modification du règlement intérieur est strictement du ressort du Comité Technique.

A
C
T
U
S

S
N
E
-
F
S
U

Nous demandons donc à participer au groupe de travail en tant qu'organisation syndicale représentative, ayant des élus au CT de Loire-Bretagne, soutenue par près de la moitié des votes du personnel (> 46%) ... et nous lui rappelons qu'il est souverain dans la constitution de ce groupe de travail.

En résumé :

- les RP du SNE FSU font des recherches et trouvent des solutions pour ce don de jours de repos qui, bien qu'on ne le souhaite pas, pourra être fort utile à l'un ou l'autre qui traversera un moment familial difficile

- Fort intelligemment la Direction retient notre proposition mais en excluant de la discussion les porteurs du projet (ce qui semble pour le moins illogique et pas vraiment intelligent...) qui sera mis en œuvre par la Direction, sans nous !

- le SNE FSU informe néanmoins la direction des solutions possibles,

- mais la direction maintient que le SNE-FSU sera écarté et ne fera pas partie du groupe de travail. Malgré tout la direction nous accordera audience, sans doute pour récupérer nos idées d'amélioration de vos conditions de travail,

- ainsi pour avoir librement refusé de signer un protocole inutile, vos représentants SNE-FSU seront écartés de discussions relevant du Comité Technique.

Morale de l'histoire :

- le Directeur reprend ce thème "Don de jours de repos pour enfant gravement malade" à son compte (félicitations!) et affirme sa souveraineté pour constituer à sa guise, les groupes de travail...

- Mais le Directeur cherche à imposer sa volonté en excluant ceux de vos représentants qui trouvent vain de perdre du temps à négocier un texte qui ne change rien sur le fond, et préfèrent utiliser ce temps à améliorer réellement vos conditions de travail.

- vous constaterez que le renouveau du dialogue social passe par le bras de fer classique depuis des années, avec la volonté du Directeur d'imposer son point de vue mais pas de se concerter véritablement avec toutes les organisations syndicales représentatives.

Le soi-disant "protocole de renouveau du dialogue social" ne laissant apparaître aucun changement de fond et dans l'esprit sur la manière qu'a la direction de chercher à imposer sa volonté aux organisations syndicales, nous ne regrettons pas notre refus de signer.

Quels que soient les obstacles mis en travers de notre chemin par la direction pour bloquer notre action, nous restons mobilisés au sein des instances représentatives pour faire aboutir ce premier projet de "don de jours de repos pour enfant gravement malade"

D
E
N
R
I
E
R
E

M
I
N
U
T
E



L'actu des branches du SNE-FSU

L'actu de la branche Faune Sauvage

L'ONCFS fête ses 40 ans en 2012 ! Et pour l'occasion plusieurs manifestations sont prévues, la sortie d'un livre et même, à l'instar de Monseigneur Di Falco, nous avons non pas nos prêtres, mais nos sonneurs de trompes qui ont enregistré un CD. Peut-être bientôt invités chez Drucker « vivement dimanche ». Pour fêter dignement ses 40 ans l'Office organise le 28 juin prochain, une journée dédiée spécialement aux personnels au mythique centre de formation du Bouchet près d'Orléans. Avec repas champêtre de nos régions, jeux, et soirée dansante... Le Directeur Général a insisté fortement, pour que TOUS LES PERSONNELS participent à cette journée. Les moyens financiers dégagés pour cette occasion peuvent, en cette période de restriction budgétaire, paraître exagérés, les personnels étant dispersés sur l'ensemble du territoire ! Malgré l'insistance la participation ne sera que très moyenne, seul un tiers des personnels se sont inscrits ! Il faut dire que les déplacements sont à charge des services, qui préfèrent en ces temps de pénuries conserver leur budget pour fonctionner.



Pour ses 40 ans l'ONCFS s'offre également un lifting ! Depuis plusieurs mois nous avons eu vent de d'échanges entre les directions et Délégations interrégionales pour faire des propositions de réorganisation et restructuration des services ainsi qu'une nouvelle répartition de leurs effectifs.

Le 31 mai dernier, nous avons enfin été conviés à cette réunion que les OS attendaient depuis plusieurs mois, après avoir interpellé la direction de l'ONCFS.

C'est un véritable lifting social que l'établissement engage ! Ces propositions de restructuration des services, de réorganisation et la répartition des effectifs impacteront en profondeur l'organisation du

travail dans notre établissement pour les années à venir.



La Lettre de mission du Directeur général, au Directeur de la Police est claire : « Je vous confie le soin de piloter, en relation avec la Direction des Ressources humaines, un groupe de travail chargé de réfléchir aux perspectives d'évolution de l'organisation territoriale de l'Office s'agissant de ses services départementaux et de ses brigades mobiles d'intervention. Ce travail doit s'inscrire dans le prolongement des débats et conclusions de la réunion du Comité de Direction élargi du 8 février dernier ».

Les réflexions menées devront tenir compte des hypothèses suivantes :

- perspective d'une réduction des effectifs de l'Office durable sur 5 ans répartie équitablement entre les services de terrains et les directions opérationnelles (1,5% par an en 2012 et 1 départ sur 2 remplacé à partir de 2013). Diminution au rythme de 2% par an des crédits de fonctionnement de l'Etablissement,

- maintien pour l'Office du cadre institutionnel actuel comme de ses missions fondamentales.

- maintien des directions et des délégations interrégionales actuelles (nombre, périmètre, attributions).

La direction de l'ONCFS de dire : « Notre organisation actuelle est-elle toujours pertinente ? Dépassée ? Quelle serait la gouvernance la mieux appropriée ? Il faut identifier les scénarii d'évolution de l'organisation et du fonctionnement des services, en répondant aux questions suivantes : Quelles seront les conséquences, sur les SD ; sur les échelons régionaux et nationaux ; sur les différentes missions ? Tout en prévoyant les effets sur les agents et leur travail quotidien.

Le SNE-FSU, comme toutes les OS, attendait plus de cette réunion. Tout d'abord découvrir l'état l'avancement des travaux engagés en interne par la direction de l'ONCFS sur cette nouvelle

Nous n'avons eu qu'une déclaration de principe sur les grandes lignes de réflexions menées, sans détail des copies rendues par les directeurs et DIR ! Les conclusions de ceux-ci n'étant pas encore arrêtées, il n'était pas possible de nous les présenter ! !! La direction de l'ONCFS nous invitant à faire des propositions.

Le SNE-FSU, a déclaré qu'il allait s'engager dès à présent, dans cette réflexion sur les perspectives d'évolution et de restructuration de l'ONCFS :

- en interpellant tout d'abord le ministère de tutelle sur la RGPP, et les règles de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux mis en place par le précédent gouvernement.
- en demandant à toutes les Directions et Délégations interrégionales d'organiser des réunions de dialogue social avec les organisations syndicales afin de travailler sur ce dossier.

Une nouvelle réorganisation territoriale pourquoi pas, mais nous serons vigilents sur la méthode et sur les buts recherchés par l'administration. La RGPP nous laisse toujours un goût amer dans la bouche, et à ce jour, elle est toujours d'actualité dans la fonction publique. A l'heure où les établissements publics n'arrivent plus à boucler leurs budgets, ils sont à la recherche de tous les moyens pour essayer de compenser la perte de ressources financières, en diminuant les effectifs, sous une approche d'optimisation des missions. Nous aurons besoin des échanges en inter-branche pour voir ce qui se fait par ailleurs.

Conseil de branche MFS les 23 et 24 mai à Paris.

Les 12 sections MFS étaient représentées. Le conseil de branche est toujours l'occasion de resserrer les liens entre les militants d'une même branche, d'échanger sur nos valeurs, et de faire des propositions pour l'avenir des personnels. La syndicalisation est une préoccupation de tous les échelons d'un syndicat. L'actualité sociale, mise en berne ces derniers mois au ministère, fait que de nombreux adhérents nous ont interpellés sur nos revendications qui ne progressent pas. Lors de ce conseil de branche, nous avons redéfini les objectifs prioritaires que nous devons porter d'ici la fin de l'année 2012.

La toute nouvelle section Police Territoriale de l'Environnement (PTE) regroupant les gardes champêtre et rattachée à notre branche, était représentée par Francky Terlutte secrétaire de la

section et invité à participer à nos travaux. La section PTE regroupant des personnels de la fonction publique territoriale va avoir du travail de syndicalisation pour créer cette section syndicale. Le SNE-FSU s'est engagé à les accompagner dans leurs démarches de construction de cette section. Les gardes champêtres ont de nombreuses missions liées à l'environnement en milieu rural, et c'est ce qui les ont amenés naturellement à frapper à notre porte, pour créer une section syndicale. Nous invitons tous les collègues des sections à faire connaître cette section du SNE-FSU dans leur région et au cours de leur AG.

Les coordonnées de la section PTE

Francky Terlutte, secrétaire de section

06.03.57.76.73 francky.terlutte0833@orange.fr

<http://policeterritorialeenvironnementgct.over-blog.com/>



Corps de l'Environnement et Personnels non titulaires

La rencontre du SNE-FSU avec la Conseillère sociale de la ministre le 5 juin dernier, revêtait une certaine importance. Depuis plusieurs années les personnels contractuels attendent ce quasi-statut commun qui permettrait une mobilité entre les EP, pour le moment impossible. Or, nous savons qu'un autre arbitrage défavorable a été rendu par l'ancien gouvernement entre les deux tours de la présidentielle : pas d'extension, la grille calquée sur la FP et rien pour les B et C administratifs. Le blocage vient de la FP qui considère que le statut est trop favorable. Le SNE a rappelé également les revendications sur la revalorisation de la cat. C vers la cat. B et de la cat. B vers la cat. B+ ou A actant une véritable reconnaissance de leurs métiers d'expertise de terrain.

Le SNE-FSU dénonce la proposition de Matignon (bleu introuvable) prise entre les deux tours de l'élection présidentielle, d'une intégration de la cat. B dans le NES agriculture et de la transformation de 150 postes de C en B alors que c'était 200 postes promis. Le SNE-FSU revendique le maintien d'une véritable filière environnement avec, au-delà de la revalorisation catégorielle, la création d'un corps de cat. A pour l'environnement.

Nous attendons beaucoup des prochaines rencontres avec les services du MEDDE, suite à cette première rencontre placée sous le signe de l'écoute.

L'actu de la branche Eau et Milieux Aquatiques

Agences de l'eau

Toutes les Agences de l'eau sont occupées à l'élaboration du Xème programme.

De lourds problèmes de ressources humaines ont été dénoncés à la DG de l'Agence Rhone Méditerranée Corse et le SNE-FSU continue d'oeuvrer pour qu'une enquête objective soit réalisée. Pour l'instant, elle est menée par le DRH et le DGAdjoint et manque de ce fait d'une certaine objectivité !

L'Agence de l'Eau Adour Garonne voit ses services Industries et Collectivités territoriales fusionnés. Les dossiers Industries seront transférés vers les délégations avec un renforcement d'effectifs (les postes en siège seront déplacés vers des délégations suites à des départs en retraite).

Globalement, la tension monte d'un cran dans chacune des Agences: certains sites ont des personnels terrorisés par des "petits chefs" qui exercent sur eux des pressions directes ou indirectes, accompagnées de dévalorisation, non-dits, menaces de mutations, mise à disposition, ...

Une réflexion a été développée par la section SNE-FSU de l'Agence Rhone Méditerranée Corse sur la mise en oeuvre de la décision dite Berteaud qui fixe les critères d'avancement de niveau dans les Agences de l'eau. A RMC notamment, les règles de modulation n'étaient pas appliquées jusqu'au bout. La réflexion engagée a permis d'élaborer une doctrine SNE-FSU pour RMC, qui pourrait être proposée dans l'ensemble des Agences, voire étendue aux autres sections.

ONEMA

- externalisation des pêches électriques

L'ONEMA vient de déclarer que trois quarts des pêches encore réalisées par l'établissement seraient confiées à des bureaux d'études. Le SNE-FSU est et a toujours été attaché à une capacité d'expertise fine de l'ONEMA et donc de ses agents. Les réseaux, autant par leur mise en oeuvre que par le traitement et l'exploitation de leurs données en sont la pierre angulaire.

Le SNE-FSU considère qu'aucune alternative claire sur le temps ainsi dégagé aux SD n'a été proposée par la DG pour conserver la capacité d'expertise de ses agents. (Investigation de nouvelles stations ? mise en oeuvre de suivi de restauration ? Dans quel cadre ? Avec quels effectifs ? Avec quels matériels ? Pour quels résultats ?) Le SNE-FSU a donc demandé que

cette décision stratégiquement irresponsable et aux justifications infondées soit gelée et qu'une nouvelle réflexion mêlant l'ensemble des acteurs concernés (DG, SD, DIR ...) soit amorcée.

- modification des résidences administratives : La direction générale déploie, via ses délégations interrégionales, des ordres de mission avec modification des résidences administratives. Pour tous les personnels, derniers recrutés, anciens, ... toutes les résidences administratives sont rapportées au siège du bureau. Ce qui est caché derrière, c'est le « confort » d'avoir son véhicule de service à domicile.

Le SNE-FSU, au lieu de pousser les gens à faire des recours sur des arguments légers ("du temps du CSP, c'est le président de fédération de pêche qui m'a demandé d'habiter où je suis...), a demandé à la direction générale d'engager une réflexion sur la reconnaissance des secteurs géographiques en tant qu'entité organisationnelle, sur le besoin d'édicter des règles d'usages des véhicules administratifs pour ne pas laisser des gens effectuer des allers-retours de convenance (distance élevée, ...) entre leur résidence familiale et leurs secteur/bureau avec les résidences administratives.

ONEMA - Agences

Les conseils d'administration des Agences de l'Eau et de l'ONEMA vont devoir rendre un avis sur un projet d'accord cadre liant la FNPF et l'ex-MEDDTL définissant les objectifs et actions que s'assigne la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).

Actuellement, des subventions sont accordées par les Agences de l'eau aux porteurs de projet, selon les opérations ou actions envisagées, et selon les objectifs et enjeux des masses d'eau. De nombreuses AAPPMA et FDPPMA, contribuent d'ores et déjà à ces objectifs et bénéficient comme tout porteur de projet, des subsides des Agences de l'Eau et de l'appui technique des services territoriaux de l'ONEMA autant que de besoin.

Ce qui choque notamment dans le projet d'accord cadre, c'est le fait de donner un chèque en blanc à la FNPF avec le risque de perdre la lisibilité de ce qui sera entrepris et à qui la FNPF attribuera ses aides (risque de dérive clientéliste auprès des FD). On voit se recréer un CSP bis.

De plus, à la lecture de l'accord, de nombreuses craintes sont soulevées par le fait que certaines missions envisagées empièteraient sur les compétences de l'ONEMA.

Prévus initialement en juin, les votes en CA ont été reportés

La création du SNUITAM...

SNUITAM, un nouveau syndicat pour "les territoires, l'agriculture et la mer" ?

A Dinard, le 27 mars 2012, le syndicat "interministériel" SNUITAM (Syndicat National Unitaire Interministériel des Territoires, de l'Agriculture et de la Mer) a été créé, suite à la dissolution de trois syndicats de la FSU, le SYGMA (Agriculture, environ 400 adhérents), le SUP-EQUIP' (Equipement, 150 adhérents) et le SNAMER (Mer..., 40 adhérents).

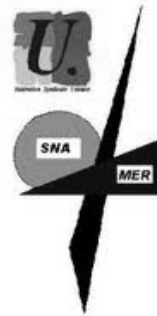
créé sans discussion préalable avec le SNE.

Il appartient maintenant au SNE et au SNUITAM de définir au plus vite les modalités pratiques de fonctionnement sur notre champ commun, constitué de l'ensemble des services du MEDDE hors établissements publics, et des Directions Départementales des Territoires.

Ces modalités devront bien évidemment respecter le travail et les attributions des équipes militantes déjà en place.

Le Bureau National du SNE-FSU.

Nous regrettons que ce syndicat, dont le champ d'intervention recouvre très largement le notre se soit



Une nouvelle ministre...

la Biographie de Delphine Batho

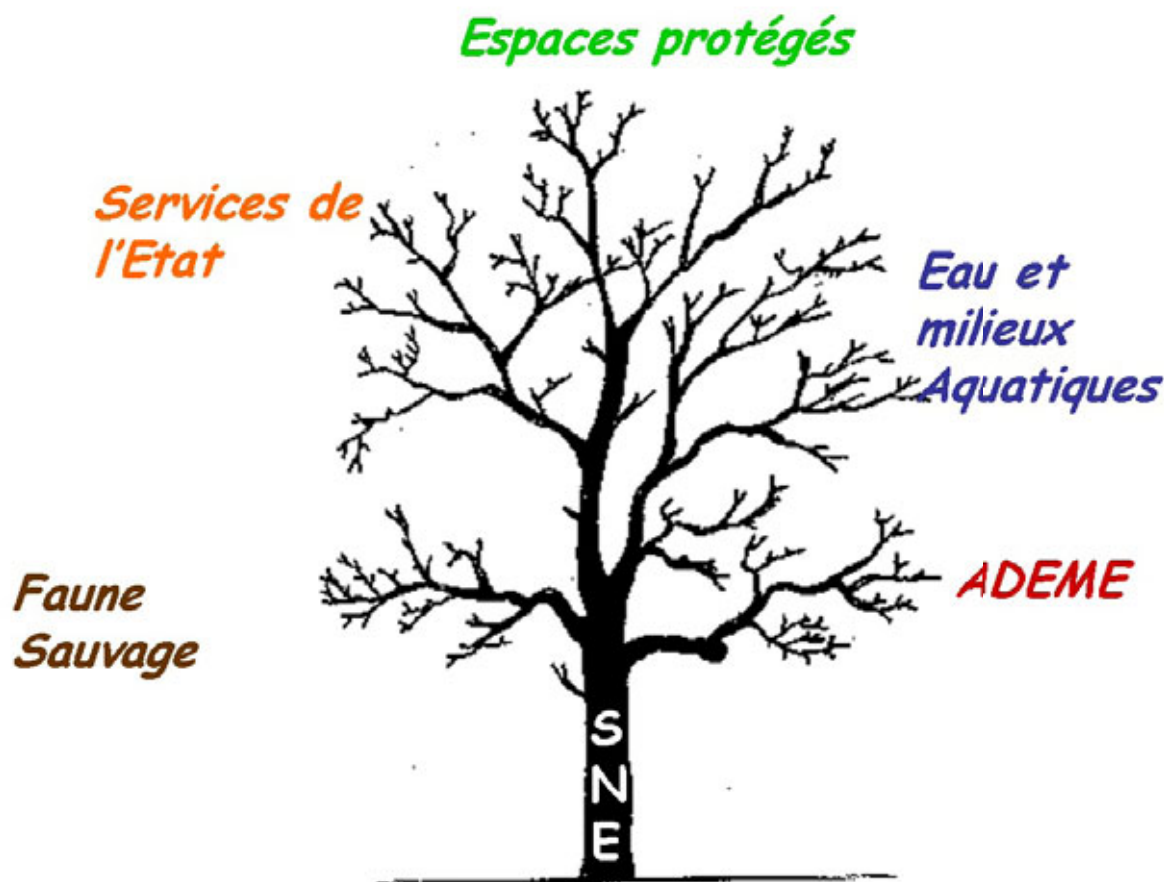
Ministre de l'écologie nommée le 21 juin

Née le 23 mars 1973

- Présidente de la FIDL (1990-1992)
- Vice-Présidente de SOS Racisme (1992-1998)
- Chargée de mission sécurité au Conseil Régional d'Ile-de-France (1999 – 2007)
- Auditrice à l'Institut National des hautes études sur la sécurité intérieure (17ème session - 2006)
- Secrétaire nationale du Parti socialiste chargée de la sécurité (2004-2008)
- Députée des Deux-Sèvres (élue en 2007)



Le SNE-FSU : un syndicat à plusieurs branches



BRANCHE ADEME

secrétaire de branche : Ruven Gonzalez
correspondances : ruven.gonzalez@ademe.fr,
denis.mazaud@ademe.fr

BRANCHE Services de l'Etat

Regroupe les DREAL, DDT et administration centrale, section ENTPE, CERTU; localisation nationale
secrétaire de branche : Jean-Luc Girard
correspondance :
jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr

BRANCHE Faune Sauvage

Regroupe les sections régionales de l'ONCFS et la section des garde-champêtres
secrétaire de branche : Jean-Marc Marsollier
correspondance: sne@oncfs.gouv.fr

BRANCHE Eau et Milieux Aquatiques

Regroupe les sections des Agences de l'Eau et de l'ONEMA
secrétaire de branche : Patrick Saint Léger
correspondances:
Agences de l'eau : patrick.saintleger@eurmc.fr

BRANCHE Espaces protégés

Regroupe les sections des Parcs Nationaux, de l'ATEN, du conservatoire du littoral
secrétaires de branche : Etienne Farand et Anthony Turpaud
correspondances: e_farand@hotmail.com ou sne.mercantour@gmail.com

Lexique des Acronymes:

ADEME: Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ATEN: Atelier Technique des Espaces Naturels

ONEMA: Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

LE SNE-FSU en images

Ils ont participé aux manifestations du 1er mai ...



Le conseil national à Egletons

